

Universita Karlova v Praze  
Pedagogická fakulta  
Katedra francouzského jazyka a literatury

**Enseignement de la langue bretonne par immersion  
dans les écoles Diwan**

Vedoucí diplomové práce: PhDr. Eva Kalfiřtová

Autor diplomové práce: Anna Matoušková

K Radonicům 23/15

Praha 9

6. ročník, Fj – ZSV

denní studium

2008

## Tables des matières

Introduction	1
1. La politique de la France en matière des langues régionales	3
1.1. Ordonnance de Villers-Cotterêts	3
1.2. Étude de l'abbé Gregoire	4
1.3. Les Foyers	5
1.4. Les Diocésains	6
1.5. Les Haby	7
1.6. Loi Toubon	8
1.7. Charte européenne des langues régionales et minoritaires	8
2. La langue bretonne	10
2.1. La langue bretonne	10
2.1.1. La langue bretonne en tant que langue régionale	11
2.1.2. La langue bretonne en tant que langue régionale	12
2.1.3. Les dialectes de la langue bretonne	13
2.1.4. La langue bretonne en tant que langue régionale	14
2.2. La langue bretonne	15
2.2.1. L'histoire de la langue bretonne	16
2.2.2. La langue bretonne dans la vie quotidienne	18
2.2.3. Les dialectes de la langue bretonne	19
2.2.4. La langue bretonne en tant que langue régionale	20
2.2.5. La langue bretonne en tant que langue régionale	21
2.2.6. La langue bretonne en tant que langue régionale	23
2.2.7. La langue bretonne en tant que langue régionale	25
3. Les langues régionales	26
3.1. Définition	26
3.2. Statut actuel	27
3.3. Charte de Digne	29
3.4. Les langues régionales en France	30
3.5. Les langues régionales en Europe	31
3.6. Les langues régionales en France	31

Prohlašuji, že jsem diplomovou práci vypracovala samostatně s použitím uvedené literatury.

Anna Matoušková

Praha, 27.4.2008

## Tables des matières

Introduction .....	1
1. La politique de la France vis-à-vis des langues régionales .....	3
1.1. Ordonnance de Villers-Cotterêts .....	3
1.2. Enquête de l'abbé Grégoire .....	4
1.3. Loi Ferry .....	5
1.4. Loi Deixonne .....	6
1.5. Loi Haby .....	7
1.6. Loi Toubon .....	8
1.7. Charte européenne des langues régionales et minoritaires .....	8
2. La culture et la langue bretonne .....	10
2.1. Musique bretonne .....	10
2.1.1. Les instruments de musique bretons .....	11
2.1.2. Les fêtes bretonnes .....	12
2.1.3. Festivals de musique .....	13
2.1.4. La littérature bretonne .....	14
2.2. La langue bretonne .....	15
2.2.1. L'évolution historique du breton .....	16
2.2.2. Le breton dans la vie quotidienne .....	18
2.2.3. Médias .....	19
2.2.4. Qui parle breton aujourd'hui .....	20
2.3. Enseignement du breton .....	21
2.3.1. Ecoles publiques .....	23
2.3.2. Autres .....	25
3. Les écoles Diwan .....	26
3.1. Historique .....	26
3.2. Statut actuel .....	27
3.3. Charte de Diwan .....	29
3.4. Système pédagogique .....	30
3.5. Organisation des études .....	31
3.5.1. De l'école maternelle au CP .....	31

3.5.2.	L'école élémentaire .....	33
3.5.3.	Le secondaire .....	35
3.5.4.	Le lycée Diwan .....	37
3.6.	Equipe pédagogique - Kelenn: l'école normale .....	38
3.7.	Réalisation de matériel pédagogique en breton .....	38
4.	Immersion linguistique .....	40
4.1.	Intensité .....	41
4.2.	Durée .....	42
4.2.1.	Pourquoi "précoce"? .....	42
4.3.	Historique .....	45
4.4.	Immersion linguistique en France .....	48
4.5.	Les avantages de cette méthode .....	48
4.6.	Résultats .....	51
	Conclusion .....	53
	Résumé .....	55
	Bibliographie .....	61

Annexes:

Le système d'éducation en France - schéma

Enseignement du breton - carte

## Introduction

*Lors d'un stage Erasmus à Nantes, j'ai été amenée à visiter une école particulière, une école Diwan. Enseignants et élèves y parlaient une langue qui m'était jusque là complètement inconnue: le breton. Plusieurs questions me sont venues à l'esprit: Pourquoi dans une école française les apprentissages ne se déroulaient-ils pas en français? Quelles étaient les motivations de ces gens pour parler et enseigner une langue régionale en voie de disparition? Quelles méthodes les enseignants mettaient-ils en oeuvre afin que leurs jeunes élèves maîtrisent deux langues à la fois, le français et le breton?*

Pour répondre à ces questions, ce mémoire présentera, dans sa première partie, la politique de la France vis-à-vis des langues régionales parlées sur son territoire au fil de l'histoire, de la renaissance française à nos jours.

Ensuite, on étudiera le rôle de la langue bretonne en tant que véhicule de sauvegarde d'une forte identité culturelle de la région Bretagne. Pour cela, on fera un tour d'horizon des différents aspects de cette riche culture régionale pour arriver à son plus grand détenteur – la langue. On exposera aussi les différentes possibilités qui sont proposées pour apprendre la langue bretonne.

Par ces biais, qui étaient nécessaires pour nous préparer le terrain, on arrivera à la présentation des écoles bilingues Diwan qui sont spécialisées dans l'enseignement de la langue bretonne. Quelle est la spécificité de l'enseignement dans ces écoles? Quels sont les résultats de la méthode d'enseignement qui y est utilisée? Ce sont les questions que l'on va se poser afin de rappeler leur histoire et décrire leur système de fonctionnement.

Finalement, dans la quatrième partie on approfondira les connaissances théoriques sur la méthode dite de l'immersion, on présentera les points de vue de linguistes reconnus et les résultats que la méthode connaît.

Ce thème permet en premier temps d'apercevoir la diversité linguistique et culturelle qui se trouve au sein de la France métropolitaine et en deuxième temps de découvrir la méthode

d'immersion linguistique par laquelle cet enseignement se déroule et par laquelle il se différencie par rapport aux autres modes d'enseignement des langues étrangères.

Une volonté politique de promouvoir le français comme la seule langue de l'Etat afin d'affirmer son unité et celle qui était présente en France depuis le XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours. Les langues régionales n'avaient pas une position facile, elles devaient affronter les périls d'extinction et de décadence pour arriver à la fin du XX<sup>e</sup> siècle à un renouveau, mais qui cherche toujours à fixer son statut par rapport à l'Etat.

#### 1.1. Ordonnance de Villers-Cotterêts

Jusqu'à François I<sup>er</sup>, les ordonnances royales avaient tolérées les langues régionales dans les actes de justice. Mais par l'ordonnance de Villers-Cotterêts, en 1539, le roi François I<sup>er</sup> officialise le français comme langue d'Etat. C'est pourquoi la politique qu'il a inaugurée marque un tournant important dans l'histoire du français.

Les ordonnances précédentes sur les écrits de justice, toutes inspirées, probablement, par l'exemple de l'Italie, où, dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, on s'était efforcé de promouvoir la langue vulgaire, c'est-à-dire l'italien de Toscane, contre le latin, tendaient à éliminer aussi ce dernier des textes juridiques français. Mais le pas décisif est franchi à Villers-Cotterêts par ce code de procédure judiciaire découpé en 192 articles. L'article relatif à la langue stipule péchement que les constats et procédures de toutes juridictions seront rédigés « en langage maternel français et non autrement ». (Jusqu'à là, on parlait de « langage français ou maternel »).

Certes, l'unique article linguistique de l'ordonnance de Villers-Cotterêts semble ne viser que le latin, jusque là langue traditionnelle des actes de justice. On ne peut nier que cet article a été inspiré par le souci d'une plus grande clarté mise au service du justiciable, encore agrégé par le tas des mots latins à peine compréhensibles aux moins lettrés. Mais, sous cette apparence, un autre souci se dissimule, beaucoup plus redoutable. Etant donné la situation objective de la France d'alors, pays plurilingue, la décision s'inscrit dans la série de mesures qui, sous couleur d'affranchir le français du latin, lequel n'était en fait parlé par

<sup>1</sup> François I<sup>er</sup> (1494 - 1547), 1<sup>er</sup> sacre roy de France le 25 janvier 1515 dans la cathédrale de Reims, et régit jusqu'à sa mort en 1547.

# 1. La politique de la France vis-à-vis des langues régionales

Une volonté politique de promouvoir le français comme la seule langue de l'Etat afin d'affirmer son pouvoir politique était présente en France depuis le XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours. Les langues régionales n'avaient pas une position facile, elles devaient affronter les périodes d'exclusion et d'illégalité pour arriver à la fin du XX<sup>e</sup> siècle à un renouveau, mais qui cherche toujours difficilement son statut par rapport à l'Etat.

## 1.1. Ordonnance de Villers-Cotterêts

Jusqu'à François I<sup>er</sup>, les ordonnances royales avaient tolérées les langues régionales dans les actes de justice. Mais par l'ordonnance de Villers-Cotterêts, en 1539, le roi François I<sup>er</sup> affirmait la suprématie du français comme langue d'Etat. C'est pourquoi la politique qu'il a inaugurée marque un tournant important dans l'histoire du français.

Les ordonnances précédentes sur les écrits de justice, toutes inspirées, probablement, par l'exemple de l'Italie, où, dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, on s'était efforcé de promouvoir la langue vulgaire, c'est-à-dire l'italien de Toscane, contre le latin, tendaient à éliminer aussi ce dernier des textes juridiques français. Mais le pas décisif est franchi à Villers-Cotterêts par ce code de procédure judiciaire découpé en 192 articles. L'article relatif à la langue stipule sèchement que les contrats et procédures de toutes juridictions seront rédigés «en langage maternel français et non autrement». (Jusque-là, on parlait de «langage français ou maternel».)

Certes, l'unique article linguistique de l'ordonnance de Villers-Cotterêts semble ne viser que le latin, jusque-là langue traditionnelle des actes de justice. On ne peut nier que cet article a été inspiré par le souci d'une plus grande clarté mise au service du justiciable, encore agressé par le tas des mots latins à peine compréhensibles aux moins lettrés. Mais, sous cette apparence, un autre souci se dissimule, beaucoup plus redoutable. Etant donné la situation objective de la France d'alors, pays plurilingue, la décision s'inscrit dans la série de mesures qui, sous couleur d'affranchir le français du latin, lequel n'était en fait parlé par

---

<sup>1</sup> François I<sup>er</sup> (1494 - 1547), est sacré roi de France le 25 janvier 1515 dans la cathédrale de Reims, et règne jusqu'à sa mort en 1547.

personne ou quasiment, visaient les langues de France autre que le français – entre autres celles que l'on appelle aujourd'hui les langues régionales.

En fait, dès la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, le français n'avait cessé de progresser dans l'usage écrit. Le phénomène d'imposition des langues du pouvoir politique était même européen: en Espagne en 1492, année même de l'achèvement de la Reconquête sur l'Islam, le grammairien Nebrija avait consacré la suprématie du castillan comme langue des rois catholiques, et en 1536, soit trois ans avant Villers-Cotterêts, le roi d'Angleterre Henri VIII avait formellement interdit l'usage du gallois, qui était pourtant la langue celtique des plus anciens habitants.

La monarchie absolue poursuivra méthodiquement, surtout lors des guerres de conquête, cette politique de francisation. La république la poursuivra également: rappelons-nous que l'abbé Grégoire considérait les patois comme un héritage du despotisme, et que la Convention prit contre eux un décret très sévère, le 2 thermidor an II. C'est toute l'ambiguïté de la politique jacobine que d'élever un principe aussi respectable que l'égalité en droit pour tous les citoyens, et, en même temps, de nier un droit aussi naturel que le droit à la différence. C'est que la république, unifiée et cohérente, ne connaît pas de communautés ou groupes solidaires, mais seulement des individus égaux entre eux. L'héritage de ce schéma de pensée est d'autant plus puissant qu'il est largement inconscient.

Les régimes qui suivent la Révolution reprendront la même politique de primauté du français.

## **1.2. Enquête de l'abbé Grégoire**

En 1793, l'abbé Grégoire rédige pour la Convention un rapport intitulé «Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir le patois et d'universaliser l'usage de la langue française». Il se justifie en expliquant que «notre langue et nos cœurs doivent battre à l'unisson».

Une politique linguistique impérialiste est alors mise en place. Les lois, les actes administratifs, les œuvres culturelles, les journaux, les écrits savants seront désormais en français. On tente également de valoriser la langue française tout en dévalorisant les autres «idiomes».

Dans un rapport à la Convention daté de 1794, Barère<sup>2</sup> affirme que le français est «la plus belle langue d'Europe» alors que «le fédéralisme et la superstition parlent le bas-breton, l'émigration et la haine de la République parlent allemand, la contre-révolution parle italien et le fanatisme parle le basque». Il propose de «briser ces instruments de dommage et d'erreurs ».

C'est l'école qui va être chargée de propager l'idéologie nouvelle en même temps que la langue française.

Le 21 octobre 1793, une loi institue des écoles primaires d'État où les élèves apprennent le français. Le 26 octobre, par décret, la Convention décide que «le français sera seul en usage à l'école». Le 27 janvier 1794, un décret ordonne la nomination, dans chaque commune où on ne parle pas français, d'un instituteur francophone. Mais devant les difficultés de trouver des instituteurs parlant français, la Convention devra revenir sur ces textes d'application difficile.

### 1.3.Loi Ferry

Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique de 1879 à 1883, pose les bases durables de l'enseignement en France, en rendant l'instruction laïque, gratuite et obligatoire. Cette école de la république est guidée par le souci constant d'égalité entre les citoyens. Ce principe d'égalité des chances impliquait l'uniformisation nationale des programmes, et imposait donc l'usage du français comme unique support du savoir.

L'enseignement primaire a été ainsi profondément reorganisé. Après la loi de juin 1881, la gratuité des écoles primaires a été définitivement établie. L'obligation et la laïcité ont été deux notions beaucoup plus difficiles à obtenir. Mais finalement la prière et le catéchisme

---

<sup>2</sup> Bertrand Barère de Vieuzac, (1755-1841) est un homme politique et juriste français.

ont été remplacés par la morale et l'instruction civique avec la loi du 28 mars 1882, malgré l'opposition de l'Eglise et des milieux cléricaux. Le véritable débat de fond était de savoir si l'école devait continuer à former des chrétiens, ou bien permettre aux citoyens de se former un esprit critique.

Mais surtout pour ce qui nous intéresse ici, cet enseignement, du fait même de son inspiration républicaine, n'octroyait aucune place aux langues régionales.

D'autres ministres après Ferry ont conduit la même politique, ils n'ont fait de place qu'au français, langue de l'Etat et de la nation, facteur d'unité politique et reprenaient l'argument traditionnel de la surcharge des programmes, et même de la nocivité du bilinguisme!

#### **1.4. Loi Deixonne**

Cependant, un point important restait sans solution: si l'on tolérait que certains instituteurs enseignaient les langues régionales à l'école, cette pratique restait totalement illégale. Face à cette situation, le Mouvement Républicain Populaire (MRP) et le Parti communiste (PC) déposent des projets de loi en faveur de l'enseignement facultatif du breton et du catalan à l'école. Le processus s'accélère lorsqu'un député socialiste M. Deixonne élargit au basque et à l'occitan les projets déposés pour le breton et le catalan par des membres du MRP et du PC.

Les discussions les plus vives portait sur l'enseignement primaire. Les adversaires du projet de loi opposaient les arguments les plus divers: d'ordre matériel (le manque de crédit, ou la nomination des maîtres dans leur région d'origine), d'ordre pédagogique (formation des maîtres, variété des parlers à l'intérieur de chaque langue régionale). La question de la surcharge des programmes revenait fréquemment. On avançait même le suprême argument jacobin: l'enseignement des langues régionales est dangereux car il nuit à l'enseignement du français, et il porte atteinte à l'unité française, la France risquant de devenir une tour de Babel!

Deixonne réplique à ses détracteurs que la cohésion nationale est suffisamment forte aujourd'hui pour que la France puisse s'orienter sans crainte vers une forme de décentralisation.

Il réussit à faire voter, en janvier 1951, la loi qui porte son nom. Cette loi permet aux candidats au bac d'obtenir une mention en subissant une épreuve facultative de breton, d'occitan, de basque ou de catalan. Les points obtenus ne comptent que pour l'attribution d'une mention, et non pour l'admission. L'enseignement primaire n'est pas concerné.

C'est pour la première fois qu'une loi organise l'enseignement facultatif «des langues et dialectes locaux», dont celui du breton. Malgré l'application restrictive qui en est faite, elle marque une rupture par rapport à la période précédente.

### **1.5. Loi Haby**

En 1975, une loi relative à l'éducation, dite loi Haby, renforce encore à l'école l'enseignement des langues régionales, au nombre desquelles la circulaire Savary de 1982 ajoutera le flamand. Depuis, les langues régionales peuvent être étudiées tout au long de la scolarité.

Le circulaire Savary de 1982 est un texte très attendu et favorablement accueilli par les défenseurs des langues régionales de France. Ces dernières entrent officiellement à l'école.

«L'enseignement des langues et cultures régionales bénéficiera d'un véritable statut dans l'Education nationale. Il sera dispensé de la maternelle à l'université, non pas comme une matière marginale mais comme une matière spécifique à raison de 1 à 3 heures par semaine. Il prévoit la mise en place d'un dispositif permettant cet enseignement. Il prévoit une formation initiale et continue pour les instituteurs. Il étudie la création de classes expérimentales bilingues.»

En dépit des difficultés d'application, le circulaire Savary a permis un développement de l'enseignement du breton.

## 1.6. Loi Toubon

La loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, plus connue sous le nom de loi Toubon, ministre de la culture de l'époque, est une loi française destinée à protéger le patrimoine linguistique français.

Elle vise trois objectifs principaux :

- l'enrichissement de la langue,
- l'obligation d'utiliser la langue française,
- la défense du français en tant que langue de la République (article 2 de la Constitution de 1958).

La loi Toubon s'appuie sur une disposition introduite en 1992 dans la Constitution: «La langue de la République est le français» (article 2). Ainsi la loi reconnaît le droit au citoyen français, pour les textes légaux, mais aussi au salarié pour tout ce qui touche au contrat de travail et au consommateur pour ce qui concerne la présentation des produits, les modes d'emploi et les garanties, de s'exprimer et de recevoir toute information utile en français. Corrélativement, elle crée l'obligation d'une rédaction en langue française. Cette loi remplace aussi la loi no 51-46 du 11 janvier 1951 relative à l'enseignement des langues et des dialectes locaux, dite loi Deixonne.

*«La langue de l'enseignement, des examens et concours, ainsi que des thèses et mémoires dans les établissements publics et privés d'enseignement est le français, sauf exceptions justifiées par les nécessités de l'enseignement des langues et cultures régionales ou étrangères ou lorsque les enseignants sont des professeurs associés ou invités étrangers.»<sup>3</sup>*

## 1.7. Charte européenne des langues régionales et minoritaires

La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (ou European Charter for Regional or Minority Languages en anglais) a été adoptée avec la convention européenne (ETS 148) de 1992 sous les auspices du Conseil de l'Europe.

---

<sup>3</sup> Article 11 de la loi Toubon

À l'heure actuelle, un grand nombre des langues parlées sur la planète sont menacées d'extinction. La Charte est une convention destinée d'une part à protéger et à promouvoir les langues régionales ou minoritaires en tant qu'aspect menacé du patrimoine culturel européen, et d'autre part à favoriser l'emploi des langues régionales ou minoritaires dans la vie privée et publique. Elle propose un grand nombre d'actions différentes que les États signataires peuvent entreprendre pour protéger et pour favoriser ces langues.

Cette Charte est soumise à la signature et à la ratification des États membres du Conseil. La charte a été signée depuis par 18 des 38 États qui constituent le Conseil de l'Europe (Allemagne, Autriche, Croatie, Chypre, Danemark, Finlande, Espagne, Hollande, Hongrie, Lichtenstein, Luxembourg, Macédoine, Malte, Norvège, Roumanie, Slovénie, Suisse, Ukraine). Elle a été ratifiée par 8 d'entre eux (Allemagne, Croatie, Finlande, Hollande, Hongrie, Lichtenstein, Norvège, Suisse).

La France a ignoré cette charte jusqu'en 1996. À partir de cette date, plusieurs tentatives ont été faites en vue d'une signature et d'une ratification. Ces tentatives ont toutes échoué jusqu'ici. Elles se sont heurtées à une clause de l'article II de la constitution. Cette clause stipulant que la langue de la République est le français est de date récente: elle a été introduite qu'en 1992 et était destinée à mettre un frein à l'hégémonie de l'anglais, dans le domaine de la recherche scientifique notamment.

Le jacobinisme de l'État français a fait que l'intention du législateur a été régulièrement dévoyée par la suite et que la clause a été invoquée à plusieurs reprises par l'administration préfectorale pour pourchasser les langues régionales de France dont la diversité représente pourtant un patrimoine culturel inestimable.

En ce qui concerne l'éducation, le Conseil constitutionnel a indiqué, par ailleurs, que «l'inscription dans le temps scolaire de l'enseignement des langues régionales» était conforme à la constitution. Mais il n'est pas question, dans l'avis rendu, de l'enseignement «dans» les langues régionales. Comme le prévoit, entre autres mesures, un article de la charte européenne.

## 2. La culture et la langue bretonne

Pendant des siècles, la vie culturelle en milieu populaire bas-breton s'est nourrie d'une littérature presque exclusivement orale. Très tôt délaissée par les élites, la langue bretonne s'est avant tout manifestée dans le domaine de l'oralité alors que les écrits font défaut.

On connaît en effet l'énorme place occupée par la chanson dans l'ancienne société traditionnelle. Elle accompagne, pour ainsi dire en toutes circonstances, les faits et gestes des hommes. Etroitement liée à la vie du peuple breton, la chanson a été pour lui un aliment intellectuel, poétique et spirituel de première importance. Longtemps, sa diffusion s'est faite par communication de bouche à l'oreille et sa conservation par passages succesifs de mémoire en mémoire. Une fois suffisamment répandue la connaissance de l'écriture et de la lecture on s'est mis à imprimer et à vendre sur la voie publique des chansons sur les feuilles volantes.

Le peuple qui n'a longtemps disposé que de la parole, ne s'est pas contenté de cultiver seule la poésie chantée. Il s'est aussi largement exprimé dans le domaine du conte.

### 2.1. Musique bretonne

La musique bretonne a toujours accompagnée la vie des bretons. Elle est présente à tous les niveaux de la vie et sert chacun d'eux.

La musique au travail est l'élément structurant l'effort. Outre son rôle entraînant et divertissant, il sert de base rythmique pour que les gestes de chacun coïncident au bon moment, dans la même direction. Cela se voit dans le chant de marins, mais également dans les chants de travaux des champs. En fonction de l'entreprise menée (battage, semailles, moisson, ramassage de pomme de terre...) le chant est adapté à la régularité nécessaire pour l'accomplir.

Les chants de marche tiennent également une place importante dans le quotidien. Lors de déplacement, il est possible de mesurer la distance à parcourir en fonction de la chanson interprétée par le marcheur.

Les chants de taverne, pendant masculin des chants religieux, puisque très souvent ils étaient entonnés aux mêmes moments, sont également la marque d'une certaine gaieté de la population bretonne.

Les chants religieux, quant à eux, témoignent parfaitement du rôle central de l'église en Bretagne ces seize derniers siècles. Eux même répartis en sous-groupes, ils correspondent, en version bretonne, aux chants religieux des pays catholiques.

Enfin, les chants d'éducation, si l'on peut les nommer comme cela, comprennent les chants pour enfants (comptines) ou les chants pour apprendre à chanter (chants mnémotechniques, ritournelles...). C'est par ces chants que la vie artistique de tous bretons commençait.

Les danses bretonnes sont avec la musique l'une des expressions culturelles les plus diversifiées de Bretagne. Son importance, pour le lien social, a conduit musiciens et chanteurs à développer et enrichir les formes traditionnelles de la danse au cours des siècles.

### **2.1.1. Les instruments de musique bretons**

L'une des images classiques de la Bretagne est celle des couples de sonneurs biniou-bombarde et les défilés de bagadoù jouant de la bombarde, de la cornemuse écossaise et des percussions.

Autrefois, la harpe était utilisée, notamment à la cours des ducs de Bretagne. Mais elle a laissé peu de traces après l'époque ducale. Au début des années 1950, Alan Stivell et son père Georges Cochevelou, suivis par d'autres, ont œuvré pour sa réintroduction. Elle est maintenant bien établie et connue sous le nom de harpe celtique.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'accordéon diatonique et la clarinette ont été introduits en Bretagne.

### 2.1.2. Les fêtes bretonnes

En Bretagne, comme dans toutes les régions, la vie quotidienne était ponctuée de nombreux jours de congé, de fêtes et d'événements religieux ou politiques. C'est lors de ces occasions qu'exerçaient les sonneurs et chanteurs bretons.

La principale «fête», si on peut l'appeler ainsi, était la veillée. Elle avait lieu dans une ferme du village, où tous se rassemblaient, buvant et écoutant des histoires, des gwerziou (ballades) des blagues ou de la musique. La veillée était le lien social de la communauté, elle permettait la transmission du savoir à la cellule communautaire et participait à la solidarité et à la création musicale ou littéraire. Regroupés autour de l'âtre, ou près des bêtes pour leur chaleur, ses membres tout en effectuant des travaux domestiques (couture, réparation de filet...) interprétaient les dernières chansons apprises, les plus difficiles, les plus étranges... D'autres contaient, blaguaient, propageant oralement ce savoir ancestral. Aujourd'hui, les festivals bretons contribuent au rôle de ces veillées dans la transmission et la communication.

Les fêtes agricoles, fest deiz ou fest noz, rythmaient ces travaux. Chaque «corvée» effectuée était occasion. Souvent sur l'aire à battre, dans les champs, mais également pour la construction d'une maison (le sol étant fait à partir d'argile tassé, des festoù noz avaient lieu dans l'aire à construire et, usant de certaines danses, les sonneurs permettaient aux danseurs, par leurs pas, de tasser progressivement la terre de l'aire à mesure qu'ils tournaient).

Traditionnellement, le fest-noz (fête de nuit) ou fest-deiz rassemblait chanteurs, danseurs et musiciens, mais ces fêtes étaient aussi l'objet de jeux, de concours de chants et de danses. De nombreux jeux d'adresses punctuaient les passages musicaux, tout en animant la localité. Ces fêtes se déroulaient à la fin de travaux agricoles nécessitant l'effort collectif et servaient autant de remerciement aux différents intervenants de ces travaux, qu'à la distraction populaire et à l'unité de la communauté.

Deux fêtes sont également très importantes en Bretagne et punctuent l'activité musicale de la région, la Saint Patrick, du nom de l'évangéliste de l'Irlande et la Saint Yves, celui qui évangélisa la Bretagne à son tour.

Les Foires, véritables marchés ruraux, rassemblaient des bretons sur une large zone géographique. Outre leur praticité commerciale, ces foires permettaient l'échange des savoirs entre les différents pays, la comparaison vestimentaire et participaient elles aussi à l'évolution foisonnante de la création bretonne.

Enfin, les pardons et cérémonies religieuses étaient d'une grande importance dans ce pays profondément catholique. De toutes la Bretagne venaient des paysans, certains cherchant chez tel saint le salut de son problème, tel autre effectuant le Tro Breiz (tour de la Bretagne: pèlerinage catholique en Bretagne faisant le tour de la péninsule). La musique accompagnait ces événements, qui également servait de rencontre entre les jeunes gens.

### **2.1.3. Festivals de musique**

C'est à partir des années cinquante, et dans un souci de promotion du patrimoine breton, que se sont créés de nombreux festivals.

Le premier qui a marqué son temps, a été le festival de Kertalg, en 1973. Ce dernier se voulait une sorte de réponse bretonne au festival Woodstock qui avait enflammé les Etats-Unis quelques temps plus tôt. Réunissant entre autres Alan Stivell et les Sœurs Goadec, ce festival est devenu l'une des références des années soixante-dix.

Le Festival de Cornouailles de Quimper est l'un des plus vieux de Bretagne. Traditionnellement organisé autour de défilés dans les rues de la ville, il s'est ouvert à l'imaginaire musical breton, en disposant à divers endroits de Quimper, des scènes de musique bretonne.

Les Tombées de la Nuit ont un concept différent. Organisé en juillet à Rennes, ce festival veut faire vivre les magnifiques bâtiments de cette ville, en offrant aux artistes d'y faire résonner leurs créations. C'est donc dans les cours d'immeuble, dans certaines officines officielles que se déroulent les concerts, en toute intimité.

Le Festival des Chants de marins de Paimpol, bi annuel, présente la production de chant de marin, l'un des pans de la musique bretonne qui, ici, rivalise d'ingéniosité avec les musiques et chants des ports du monde.

Les Nuits Celtiques du Stade de France, sont l'un des derniers nés de la création festivalière. Se déroulant au Stade de France, il rassemble chaque année des milliers de bretons de Paris dans une grande messe nocturne interceltique. Ce festival est aujourd'hui un tremplin pour la musique bretonne dans la capitale et en Europe.

Le Festival International de la Clarinette Populaire de Glomel rassemble chaque année, à l'initiative d'Erik Marchand, les meilleures formations utilisant la clarinette.

Deux fêtes sont également très importantes en Bretagne et ponctuent l'activité musicale de la région, la Saint Patrick, du nom de l'évangéliste de l'Irlande et la Saint Yves, celui qui évangélisa la Bretagne à son tour.

#### **Festival interceltique de Lorient**

Fondé en 1972 sur les restes du festival des Cornemuses de Brest, cet événement constitue chaque année depuis cette date la manifestation phare du renouveau culturel breton.

Visant à faire reconnaître la Bretagne en tant que telle, au sein de la famille celtique (Ecosse, Irlande, Pays de Galles...), le festival a très tôt cherché à dépasser l'aspect strictement traditionnel et passéiste de la culture pour ouvrir la Bretagne sur l'extérieur, s'appuyant en cela sur l'unité culturelle du monde « celtique » et de son importante diaspora répartie à travers le monde, mais aussi sur les affinités sentimentales et économiques des peuples atlantiques de l'Europe.

S'il contribue largement à la promotion de la « culture celtique », il participe largement à la promotion de la Bretagne et de son image dans le monde entier avec près de 700 000 spectateurs et 500 à 600 journalistes qui y participent chaque année.

#### **2.1.4. La littérature bretonne**

Des origines à la fin du royaume breton (V-XI<sup>e</sup> siècles), la Bretagne conserve peu d'écrits. La norme écrite demeure le latin et l'on conserve de nombreuses vies de saints (Vitae), dont environ quarante sont glossés en vieux-breton. Ainsi, le vieux-breton se caractérise plutôt par sa « littérature perdue », dont on a une idée grâce à diverses traductions et adaptations dans plusieurs langues européennes. Une versification celtique savante,

attestée jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, témoigne aussi en faveur de cette «littérature perdue», pour ce qui est de l'écrit. De plus, ce patrimoine littéraire c'est perpétué par l'oralité. C'est enfin ce qui a donné naissance à la célèbre «matière de Bretagne» qui contient les lais bretons, le cycle arthurien, la légende de Tristan, etc.

La matière de Bretagne est le nom donné à l'ensemble des textes écrits au Moyen Âge autour des légendes de l'île de Bretagne et de la petite Bretagne (Bretagne actuelle), notamment celles du cycle arthurien. Elle représente la tradition celtique, par opposition à la tradition carolingienne de la matière de France et aux traditions latines et antiques de la matière de Rome.

De son passé celtique, la Bretagne a gardé une forte tradition de transmission orale. C'est ainsi que de nombreux contes et légendes ont traversé les siècles. Les collecteurs divers ont légué une somme de chants, de gwerziou, de légendes originales. La mort est souvent présente, avec un personnage propre à l'imaginaire breton, l'Ankou, dont le rôle est d'emporter dans sa charrette grinçante l'âme des personnes récemment décédées. Les contes sont également peuplés de petits être malicieux, parfois malfaisants, toujours doués de pouvoirs magiques, que l'on nomme korriganed (korrigans) ou poulpiquets.

Le plus célèbre des collecteurs est Théodore Hersart de la Villemarqué qui siècle a au XIX<sup>e</sup> édité le Barzaz Breiz qui est une source d'inspiration fréquente des artistes bretons actuels, avec la popularité de chants comme An Alarc'h (le cygne), Silvestrig, Maro Pontkalleg (la mort de Pontcallec), etc. Parmi les collecteurs, il faut aussi citer François-Marie Luzel, le premier à appliquer une méthode scientifique à la collecte des chansons et des contes, ainsi que son disciple, l'écrivain et professeur de lettres Anatole Le Braz, auteur du livre «La légende de la Mort» qui relate les croyances de Bretons de son temps.

## **2.2. La langue bretonne**

Le breton est une langue du groupe des langues celtiques insulaires et plus précisément de la famille des langues brittoniques. A cette famille des langues appartiennent également deux autres langues, le gallois parlé au pays de Galles, et le cornique, qui est la langue ancienne de Cornouailles.

Le breton est parlé dans la partie extrême de la Bretagne, dans le département du Finistère au nord et surtout au sud, ainsi que dans la partie occidentale des Côtes d'Armor et du Morbihan. Le territoire du breton marque un recul vers l'ouest.

Le breton d'aujourd'hui est le résultat de l'évolution commune du celtique insulaire venu de Grande-Bretagne et celtique continental parlé en «Petite-Bretagne».

Le breton est, avec l'alsacien, le flamand et le basque, l'une des langues régionales non romanes parlées sur le territoire français.

### **2.2.1. L'évolution historique du breton**

Vers le Ve siècle, une partie de la Gaule, l'Armorique, dont on ne sait pas si elle avait déjà été romanisée à cette époque ou si l'on y parlait encore le gaulois (autre langue celtique, mais continentale), avait été envahie par des populations venues du pays de Galles ou de Cornouailles. Par la suite, quel qu'ait pu être le pouvoir politique des chefs bretons, la région a été romanisée dès le Xe siècle. À partir de cette période, on peut supposer que le breton et le roman ont été parlés l'un comme l'autre, par des locuteurs bilingues.

On distingue ordinairement trois phases dans l'évolution historique du breton. La première phase correspond à la période dite du « vieux breton », qui s'étend du IV<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle. Les seuls documents dont on dispose sur cette période sont des documents ecclésiastiques rédigés dans une langue qui présente des ressemblances avec les autres langues brittoniques et révèle des emprunts lexicaux au gaulois ainsi qu'au roman et à l'ancien français. Les autres documents sur lesquels on peut se fonder, pour une étude du vieux breton, sont essentiellement les noms de personnes et les noms de lieux, par exemple les toponymes caractéristiques en plou-, plo-, pleu-, dont l'évolution reflète certaines des modifications phonétiques vraisemblablement survenues au cours de ces siècles. On n'a pas conservé de traces d'œuvres littéraires datant de cette période, même si l'on sait que Marie de France, au XII<sup>e</sup> siècle, adapta en français des lais appelés «lais des Bretons».

La période dite du « moyen breton » s'étend du XII<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle. Jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle, le breton était la langue de tous les habitants de la Bretagne, paysans, nobles et roi. Une riche littérature, commune avec le pays de Galles de même langue se répandait à partir de

la Bretagne: les lais de Marie de France, les romans de la Table ronde... L'imprimerie apparaît très tôt en Bretagne (1484) et accélère la diffusion des ouvrages en langue bretonne. Le Catholicon, dictionnaire breton-français-latin, est imprimé à Tréguier en 1499.

Pendant toute cette période, ainsi que celle ultérieure du breton moderne, le breton s'est progressivement dialectisé. Les différentes zones géographiques présentent des variantes phonétiques importantes, en l'absence d'une tradition écrite ayant normalisé la langue. On distingue d'ordinaire quatre zones dialectales, correspondant aux diocèses de Léon, de Tréguier, de Saint-Brieuc et de Vannes.

Sous François I<sup>er</sup>, la Bretagne est devenue province mais son identité est reconnue. Depuis 1790, la Bretagne n'existe plus officiellement. Elle est divisée en départements.

*«La république et les régimes centralisés qui lui ont succédé ont mis en place différents processus visant à assimiler le peuple breton, c'est-à-dire à annihiler son originalité, son vouloir vivre collectif, à fondre sa population dans l'ensemble français, modelé sur le moule de l'Ile-de-France.» (Histoire de la Bretagne et des pays celtiques, Skol Vreizh)*

C'est à partir du XIX<sup>e</sup> siècle que sont apparues des œuvres littéraires en breton, et notamment le recueil de poèmes anciens Barzaz Breiz, de Hersart de la Villemarqué.

La politique scolaire contre le breton date de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle utilise alors deux méthodes :

- d'une part, le breton n'est absolument plus enseigné à l'école (il y est souvent enseigné de façon illégale),
- d'autre part, le français doit être la seule langue utilisée dans les écoles républicaines, y compris dans les cours de récréation. Comme les autres locuteurs des langues parlées en France et dans les possessions françaises d'Outre-Mer, les élèves bretonnants subissent des persécutions officielles au moyen notamment de pratiques humiliantes. Ainsi se répand la pratique du symbole, petit objet qui passe au cou d'élève à élève

pendant la récréation à chaque fois que l'un d'entre eux parle breton, avec une punition pour le dernier élève à l'avoir.

Pour illustrer la vigueur de cette politique, on peut s'appuyer sur une phrase qui a été longtemps affichée dans certaines écoles primaires: «*Il est interdit de cracher par terre et de parler breton*», phrase qui associe deux interdictions de nature différente, illustrant bien la politique de dévalorisation employée pour parvenir à éradiquer le breton en Bretagne.

Au XX<sup>e</sup> siècle, face à la disparition progressive des locuteurs ayant pour langue maternelle l'un des dialectes bretons, le breton est devenu une langue enseignée à l'université, une langue que l'on cherche à raviver. Support d'une revendication identitaire forte, elle n'en est pas moins menacée de disparition, dans la mesure où moins de deux cents mille locuteurs la parlent à l'heure actuelle.

### **2.2.2. Le breton dans la vie quotidienne**

#### **Les noms des lieux**

Les noms des lieux présentent en Bretagne une diversité extraordinaire et reflètent les usages de langues à différentes périodes de l'histoire. Il subsiste ainsi un certain nombre de toponymes d'origine gauloise, comme Bréhat (de briga, hauteur) ou Noyal (la nouvelle clairière). Mais c'est surtout l'organisation paroissiale mise en place au moment des immigrations bretonnes des Ve-VIII<sup>e</sup> siècles qui a laissé le plus de traces sur la toponymie bretonne. Les noms des lieux les plus remarquables à cet égard sont ceux en Plou-: environ 180 paroisses, qui sont aujourd'hui des communes, portent un tel nom. Le mot Plou- est l'évolution d'un ancien Ploe-, qui vient lui-même du latin plebs (= peuple). Généralement, il est suivi du nom d'un saint, souvent venu du pays de Galles.

Le nom d'une localité, en breton, diffère souvent de celui que l'on utilise en français. C'est la raison pour laquelle on voit de plus en plus souvent apparaître la dénomination bretonne des communes à côté de la forme officielle, à l'entrée et à la sortie des villes, comme sur les panneaux de signalisation routière. Le département des Côtes-d'Amor a été le premier à mettre en place des panneaux de signalisation bilingue.

## Les noms de personnes

Les noms de personnes portent aussi en Bretagne une forte marque de l'histoire. Selon le professeur Jean Le Dû<sup>4</sup>, c'est le nom Le Gall qui arrive en tête, suivi de Le Roux, Le Goff, Thomas, Tanguy, Morva, et Guillou.

## Les prénoms

Les prénoms bretons sont des prénoms d'origines diverses (majoritairement d'origine celtique, mais aussi latine, germanique ou autre) qui ont été portés dans la zone bretonnante de la Bretagne, souvent dans une forme respectant les règles lexicales propres au breton. Depuis que la loi française autorise l'inscription de prénoms issus des calendriers locaux, la vogue des prénoms bretons ne cesse de grandir.

En 2002, plus de 5 100 enfants nés en Bretagne portent un prénom d'origine bretonne. Cela représente 14 % des effectifs, une proportion supérieure à la pratique de la langue bretonne. En 2002, les prénoms bretons les plus fréquents sont : Ewen, Killian et Maël pour les garçons, Enora, Lena et Nolwenn pour les filles<sup>5</sup>.

### 2.2.3. Médias

C'est sous l'Occupation qu'ont été diffusées les premières émissions en breton à la radio. Actuellement le service public diffuse une quinzaine d'heures par semaine sur Radio-France-Bretagne-Ouest. La première radio associative émettant exclusivement en breton – Radio-Kerne- a été lancée en 1998 sr le Finistère-Sud.

Le breton a fait modestement son apparition à la télévision dès 1964. Ensuite ont été créés en 1971 un premier magazine «Breizh o veva» La Bretagne vivante puis en 1982 le premier journal en breton « An toal-lagad » Le coup d'oeil ». France 3 diffuse chaque semaine en breton près de deux heures d'informations, de débats, de documentaires et de variété. Jusqu'à présent c'est dans le cadre du service public qu'est diffusé la plus grande part de la production audiovisuelle en langue bretonne. TV Breizh, première chaîne régionale privée, a été lancée sur le satellite en septembre 2000 et diffuse une partie de ses programmes en breton.

<sup>4</sup> Jean Le Dû est professeur émérite de celtique à l'Université de Bretagne Occidentale (Brest).

<sup>5</sup> d'après les données de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)

Pour ce qu'il s'agit de la presse, il existe une dizaine de revues en langue bretonne, des mensuels ou des bimestriels en général. Aucun ne diffuse cependant à plus d'un millier d'exemplaires. La presse d'information c'est deux titres, un hebdomadaire (Ya) et un mensuel (Bremañ).

Le cinéma avec le Festival de Douarnenez, l'Atelier régional cinématographique, l'Atelier de création audiovisuelle, la Cinémathèque de Bretagne, Kalanna, compte participer, de son côté, grâce à des oeuvres contemporaines ou plus anciennes, à la promotion de la langue et la culture bretonnes.

Le breton a su suivre le développement des nouvelles technologies (logiciels 'apprentissage, suites bureautiques, etc.) ainsi que d'internet (il figure à la 50ème place mondiale pour l'encyclopédie libre Wikipédia). Microsoft intègre le breton à ses produits.

#### **2.2.4. Qui parle breton aujourd'hui**

Pour la première fois, des questions relatives aux usages de langues ont été posées à l'occasion du recensement général de la population en 1999. Certes, l'ensemble des Français ni des Bretons n'a été interrogé, et les questions sur les usages de langues n'ont été posées que dans le cadre d'une enquête intitulée "Etude de l'histoire familiale".

Pour ce qui est de la langue bretonne, ce questionnement permet à l'INSEE<sup>6</sup> d'évaluer à 257 000 le nombre des locuteurs correspondant à ce profil en Région Bretagne, ce qui représente un pourcentage de 12 % des adultes de plus de 18 ans résidant dans la région.

Le breton reste "une langue territorialisée" et on ne peut pas "gommer les différences de profil linguistique entre Haute et Basse Bretagne".

C'est en effet dans le Finistère que le pourcentage de bretonnants est le plus élevé (soit 20 %) et en Ille-et-Vilaine – ce n'est pas vraiment inattendu - qu'il est le plus faible (soit 2 %, ce qui pourrait correspondre à un chiffre d'environ 13 000 locuteurs). Le breton reste alors "une langue territorialisée" et on ne peut pas nier les différences de profil linguistique entre Haute et Basse Bretagne.

---

<sup>6</sup> L'Institut national de la statistique et des études économiques

Tous les bretonnants ne résident pas dans la région Bretagne. Du fait essentiellement de l'émigration basse bretonne, il y en a aussi dans les départements limitrophes (Loire-Atlantique, Mayenne, Manche) et en région parisienne (notamment dans les Yvelines), si bien que le total de bretonnants en France s'élève à 297 000 personnes.

Les autres données qui apparaissent dans l'étude de l'INSEE sont également la confirmation des sondages antérieurs et notamment celui de 1997 :

- Le vieillissement de la population locutrice : trois bretonnants sur quatre ont plus de 50 ans, et un sur deux a plus de 65 ans.
- Au niveau des catégories socioprofessionnelles, une pratique plus forte parmi les agriculteurs et plus faible chez les cadres et professions libérales. Mais les chiffres avancés (et notamment celui de 30 % pour les agriculteurs) risquent d'être trompeurs, car aucune différenciation n'est faite entre les actifs et les retraités.
- Le recul de la transmission parent-enfant: selon Isabelle Le Boëtté, 60 % des enfants recevaient le breton de leurs parents dans les années 20, et 6 % seulement dans les années 80.<sup>7</sup>

### 2.3. Enseignement du breton

C'est au vu de la situation qui rendait impossible l'enseignement du breton qu'ont été créées en 1977, les écoles Diwan (le germe), qui pratiquent la méthode par immersion pour l'apprentissage du breton.

En 1982, une circulaire Savary ouvre la possibilité d'une filière de classes bilingues dans l'enseignement. Se mettent alors en place des classes bilingues breton/français dans l'enseignement public à partir de 1983, et dans l'enseignement catholique à partir de 1990. Au contraire de Diwan, ces écoles pratiquent un enseignement dit «à parité horaire».

Les parents de ces élèves bilingues sont regroupés dans deux associations : Div Yezh (deux langues) créée en 1979 pour les écoles publiques, et Dihun (éveil) pour les écoles catholiques (1990 : Dihun-56 ; 1993 : Dihun Penn-ar-Bed et Dihun-Breizh).

---

<sup>7</sup> Ce compte-rendu est paru dans le tome CXXXI (2002, p. 567-570) du Bulletin de la Société Archéologique du Finistère.

À la rentrée scolaire 2007, les effectifs affichés par ces écoles, tous niveaux confondus, sont de 11 750 au total :

- 2 991 dans les écoles Diwan
- 4 623 élèves dans les classes bilingues des écoles publiques
- 4 136 élèves dans les classes bilingues des écoles catholiques

Il s'agit essentiellement d'enfants en maternelle et en primaire.

La promotion de la langue bretonne au sein de l'école est assurée surtout par trois associations<sup>8</sup>:

- Diwan, est composée d'une fédération associative d'écoles et d'un organisme de gestion. Les enfants y sont scolarisés selon le mode d'immersion.  
1977, 1ère école Diwan .  
Dans les parties suivantes on va se concentrer sur les écoles Diwan qui enseignent la langue bretonne selon la méthode de l'immersion, ce qui les distinguent des autres organismes qui s'occupent de l'enseignement du breton.
- Div Yezh (en breton «deux langues») est l'association de parents d'élèves de l'enseignement public. Elle oeuvre depuis 1979 pour l'ouverture de classes bilingues au sein de l'éducation nationale, et veille à la continuité de cet enseignement du premier au second degré.  
1982, 1ère classe bilingue dans l'enseignement public.
- Dihun, association des parents d'élèves de l'enseignement catholique, travaille au développement de classes bilingues dans les écoles catholiques.  
1989, 1ère classe bilingue dans l'enseignement catholique.

En 2001, l'office de la langue bretonne lance l'opération Ya d'ar brezhoneg («Oui au breton») afin de favoriser son enseignement. De même, les élus et notamment le conseil régional de Bretagne votent-ils régulièrement en faveur de l'enseignement du breton:

- reconnaissance à l'unanimité du breton et du gallo comme « langues de la Bretagne » par le conseil régional (décembre 2004),

---

<sup>8</sup> voir annexe n° 1 - Le système d'éducation en France

- Plan de sauvegarde de la langue bretonne, voté à l'unanimité également en décembre 2004.

La région Bretagne favorise la formation d'enseignants et espère atteindre l'objectif de 20 000 élèves dans les filières bilingues à l'horizon 2010, «un objectif ambitieux mais réaliste» selon le président du Conseil Régional Jean-Yves Le Drian.

### 2.3.1. Ecoles publiques

La première classe bilingue breton/français dans l'enseignement public a ouvert en 1983 à Lannion. L'initiative en revient à un groupe de parents fédérés au sein de Div-Yezh, association de parents d'élèves pour l'enseignement du breton à l'école publique.

Aujourd'hui, Div-Yezh est habilitée par l'Education Nationale en tant qu'association de parents d'élèves. Son but est la défense des intérêts de tous les élèves de l'enseignement public et notamment de tous ceux apprenant le breton ou désirant l'apprendre. Div Yezh Breizh, avec ses associations affiliées dans les cinq départements bretons, est un interlocuteur entre les municipalités, les Inspections Académiques, les écoles publiques et les parents d'élèves. Quotidiennement, les adhérents bénévoles et les animateurs salariés de Div Yezh agissent pour la mise en place de classes bilingues publiques breton-français, d'initiation au breton dans le 1er degré, et d'option breton dans les collèges et lycées.

Une cinquantaine d'écoles publiques, réparties sur les cinq départements bretons (Bretagne administrative et Loire-Atlantique), proposent cet enseignement à un peu plus de 3 500 élèves. C'est aujourd'hui un droit reconnu par l'Education Nationale.

Plusieurs textes officiels organisent l'enseignement des langues régionales à l'école. Les deux textes les plus importants sont:

- La circulaire sur le développement de l'enseignement des langues et cultures régionales à l'école, au collège et au lycée.

Publiée dans le Bulletin officiel (B.O.) de l'Education Nationale du 13/09/2001, on y lit notamment que l'article L. 312-10 du code de l'éducation a réaffirmé la possibilité de

dispenser un enseignement des langues et cultures régionales tout au long de la scolarité dans les régions où celles-ci sont en usage.

Concernant l'école primaire, les modalités de l'enseignement en langue régionale doivent figurer dans le projet d'école. Au delà de l'enseignement de la langue, la conduite de certaines activités en langue régionale peut être prévue dans ce cadre. Concernant la maternelle, les activités permettant aux enfants de découvrir le monde qui les entoure, de développer leurs capacités motrices et sensorielles ainsi que des moyens d'expression artistique fourniront des occasions pertinentes et variées d'utilisation de la langue régionale.

- La circulaire sur les modalités de mise en œuvre de l'enseignement bilingue à parité horaire.

Publiée au même B.O. cette circulaire est spécifique à l'enseignement public où l'enseignement bilingue doit être assuré à parité horaire, c'est à dire pour moitié en français, pour moitié en langue régionale. Cet enseignement bilingue à parité horaire commence à l'école maternelle, dès la petite ou moyenne section, et se poursuit à l'école élémentaire. La langue régionale y est à la fois langue enseignée et langue d'enseignement dans plusieurs domaines d'activité et d'apprentissage.

Dans un site bilingue, l'enseignement est organisé en sections ou classes, en fonction des effectifs respectifs des deux voies, du nombre de classes et des choix pédagogiques des équipes concernées. La décision est prise en conseil des maîtres. La classe bilingue est constituée d'élèves qui suivent tous l'enseignement bilingue. La section bilingue regroupe, pour les activités en langue régionale, des élèves qui suivent l'enseignement bilingue. Ils viennent d'une ou plusieurs classes composées, pour les activités en français, d'élèves monolingues et bilingues. Une classe ou une section bilingue peut regrouper des élèves de niveaux différents.

L'enseignement de la langue régionale et en langue régionale doit être confié à des enseignants qualifiés qui sont,

- soit des instituteurs ou professeurs des écoles dont les compétences linguistiques et pédagogiques auront été attestées à l'issue de la formation initiale ou dans le cadre de la

formation continue, par une commission ad hoc réunie au plan départemental ou académique. Les enseignants avec un niveau de breton suffisant, peuvent postuler auprès de l'Inspection Académique

- soit des professeurs des écoles, recrutés à l'issue du concours spécial de professeurs des écoles et dont la formation aura été validée. Une formation spécifique intégrant la langue bretonne existe à l'IUFM de Saint-Brieuc.

### 2.3.2. Autres

Depuis 1932 déjà, Skol Ober (l'école «active» ou «de l'action»), dont le siège est à Plufur, enseigne la langue bretonne par correspondance à tous ceux qui le souhaitent.

Un organisme comme Skol an Emsav s'est spécialisé dans la formation intensive sur des week-ends, une semaine ou plus. KEAV (Kamp etrekeltiek ar vrezhonegerien, le camp interceltique des bretonnants) propose son rendez-vous annuel durant toute la seconde quinzaine de juillet à Scaër. Des stages sont encore organisés par le Festival interceltique de Lorient, le Kann ar Loar de Landerneau, les associations Ar Falz (la faucille), An Oaled (le foyer), Roudour (le gué), à Huelgoat, l'université de Rennes II, etc.

Depuis 1986, Stumdi (le centre de formation) organise également à longueur d'années des stages, parfois suivis au titre de la formation permanente. Ils accueillent un large public constitué de salariés des banques, des mairies, des hôpitaux... La langue bretonne n'est pas la seule au programme. A la demande, les stages peuvent être aussi axés sur la culture, l'économie etc.

L'organisation Mervent (Vent de sud-ouest) rassemble des enseignants de breton pour les mettre à la disposition des associations ou de groupes de jeunes ou d'adultes.

Toutes ces formations – et d'autres – connaissent un succès grandissant.

### 3. Les écoles Diwan

#### 3.1. Historique

Depuis 1970, Skol an Emsav (l'«Ecole du «renouveau»), née l'année précédente, a ouvert dans de nombreuses villes des cours de breton. Ses militants ont songé à concrétiser une idée: la création d'une école bretonne. En mai 1977, le congrès de l'association culturelle bretonne a entériné ce projet.

Avant la création de Diwan, à la demande de Skol an Emsav, ses militants sont partis à la découverte des ikastolas, les écoles bilingues du Pays basque. Là-bas, l'association Seaska (le Berceau) avait créée, huit ans auparavant, près de Biarritz, la première ikastola fréquentée par douze enfants. L'objectif de Seaska a été, en priorité, de former des enfants bilingues, utilisant à longueur de journée, et pas seulement pendant les heures de cours, la langue basque. Ces écoles ont servi de modèle aux Bretons.

Les écoles Diwan sont les écoles bilingues bretonnes. C'est l'équivalent breton des calandretas occitanes, des ikastolak basques ou des bressoles nord-catalanes.

La première école Diwan a été créée en 1977 à Lampaul-Ploudalmezeau (Finistère), à l'initiative de René L'Hostis devant l'absence quasi-totale du breton du système éducatif français. Il a convaincu une dizaine de familles et le conseil municipal d'ouvrir une école maternelle tout en breton. Le nom choisi, « Diwan », veut dire « germe ».

Aujourd'hui Diwan, c'est:

- 2991 élèves scolarisés en 2007-2008
- 320 employés (instituteurs, stagiaires, professeurs, administratifs, directeurs, formateurs),
- 130 personnels non enseignants employés dans les écoles et établissements secondaires,
- 36 écoles,
- 5 collèges,
- 1 lycée.

Depuis leur création, les écoles Diwan sont ouvertes à tous, bretonnants et non-bretonnants. Leur objectif est de permettre aux élèves de devenir bilingues et d'avoir accès à leur culture et leur histoire. Sur l'exemple des modèles mis en place au Canada et au Pays Basque, le choix s'est porté sur l'immersion comme base de la pédagogie, afin de donner, dans la scolarité, une place importante à la langue bretonne, largement minoritaire dans l'environnement social de l'enfant.

### 3.2. Statut actuel

Au début, les fondateurs des premiers écoles Diwan ont éprouvé des ambitions de posséder le statut public, les lois ont changées entre temps, on va focaliser notre attention sur le statut actuel de l'année scolaire 2007/2008.

En France, il existe différents types d'établissements scolaires différenciés par leur mode d'administration: enseignement public, enseignement privé sous contrat avec l'Etat ou enseignement privé hors contrat. Ces divers établissements existent tant au niveau des écoles maternelles et primaires qu'au niveau des collèges et lycées (enseignement secondaire général ou technique).

L'enseignement privé sous contrat a des obligations partiellement analogues, dès lors que les personnels enseignants sont rémunérés par l'État. L'établissement demande souvent une participation des familles pour aider au financement des biens immobiliers et pour rémunérer les autres personnels. Si l'établissement est sous contrat d'association - par opposition au contrat simple -, il reçoit également une contribution de la collectivité locale concernée, établie selon le nombre d'élèves accueillis. Beaucoup d'établissements privés sous contrat appartiennent à l'enseignement catholique (plus de 90%).

Diwan est une fédération d'écoles associatives.

La plupart d'entre elles ont un statut d'établissements privés sous contrat. Elles peuvent donc être partiellement financées par l'État et les collectivités locales. En pratique, cette aide prend deux formes:

- la prise en charge des salaires d'une partie des enseignants par l'État
- l'octroi de subventions municipales et/ou régionales.

Les écoles récentes de Diwan ne bénéficient cependant pas du statut d'établissements privés sous contrat, la loi imposant à un établissement de fonctionner sans aides pendant cinq années avant de pouvoir prétendre à ce statut. C'est notamment le cas de l'école Diwan de Paris, créée à la rentrée 2004.

La plus grande partie du budget des écoles Diwan provient donc des dons de particuliers, soit directement aux écoles, soit reversés par la fédération Diwan qui collecte des fonds et les redistribue aux différentes écoles.

Les différents comités de soutien organisent régulièrement diverses manifestations et animations qui servent en même temps à présenter la culture et la langue bretonne et pour recueillir des fonds. Certaines, comme Tro Menez Are et la Randorade, attirent chaque année des milliers de participants.

De nombreuses personnalités de la vie culturelle bretonne ont publiquement affirmé leur soutien à Diwan, comme Yves Coppens<sup>9</sup>, Eugène Riguidel<sup>10</sup>, Florence Arthaud<sup>11</sup>, Philippe Poupon<sup>12</sup>, Alan Stivell<sup>13</sup>, le Professeur Christian Cabrol<sup>14</sup>...

En 2003, le Conseil régional de Bretagne a accordé à Diwan une avance de 100 000 euros afin de leur empêcher de se retrouver en situation de liquidation judiciaire sous condition de négociations « avec le ministre de l'éducation nationale en vue d'une intégration au service public sur la base du bilinguisme à parité horaire ».

En 2008, à l'occasion de l'anniversaire des 30 ans d'existence de Diwan, divers événements festifs et culturels (concerts, expositions, festoù-noz) sont organisés. Le premier concours national de skrabell (bretonnisation du terme scrabble) en breton a eu lieu, puis Ar

<sup>9</sup> Yves Coppens (\*1934), est un paléontologiste et paléoanthropologue français.

<sup>10</sup> Eugène Riguidel (\*1940) est un navigateur français.

<sup>11</sup> Florence Arthaud (\*1957) est une navigatrice française.

<sup>12</sup> Philippe Poupon (\*1954) est un navigateur français.

<sup>13</sup> Alan Stivell (\*1944) est un auteur-compositeur-interprète et musicien breton.

<sup>14</sup> Christian Cabrol (\*1925) est un chirurgien cardiaque et un homme politique français.

Redadeg , course de relais de 500 km, à pied à travers la Bretagne, nuit et jour, de Nantes à Brest et, de là, à Carhaix, siège du lycée Diwan.

### **3.3. Charte de Diwan**

La charte des écoles Diwan est un document adopté lors de la création du réseau et très peu modifié depuis. Elle affirme les principes de laïcité, de gratuité, d'indépendance politique et de lutte pour la richesse culturelle.

1. L'association Diwan est ouverte à toutes les familles désirant assurer une éducation de leurs enfants en langue bretonne, sans distinction socio-professionnelle, philosophique ou politique. Les écoles sont gratuites et ouvertes à tous.
2. Diwan existe du fait des carences d'une Education Nationale ne donnant pas sa place à la langue bretonne, mais réclame la prise en charge de ses écoles dans un service public d'enseignement démocratique et rénové en Bretagne, permettant l'utilisation du breton comme langue véhiculaire de la maternelle à l'université dans tous les domaines de l'enseignement.
3. Diwan est indépendant par rapport à toute formation philosophique, confessionnelle, politique, syndicale, etc. En conséquence, Diwan affirme que son combat exige que soient respectées les convictions religieuses, philosophiques ou politiques de tous ses membres, quel que soit l'éventail de celles-ci et tant qu'elles ne sont pas contraires à la Déclaration Universelle des Droits de l'homme. Cette indispensable tolérance conduit Diwan à défendre la laïcité dans son enseignement et à se porter garant de la liberté de pensée de chaque personne.
4. Diwan instaure un enseignement démocratique avec la collaboration effective des parents, des collectivités locales et des enseignants. Diwan demande aux parents de créer au sein de la famille, un climat propice à l'expression en langue bretonne dans la vie quotidienne.

5. Diwan s'engage à promouvoir l'usage du breton au sein de l'association à tous les niveaux ; par ailleurs, Diwan promeut un développement culturel en langue bretonne donnant à chaque enfant le maximum d'atouts pour forger lui-même son avenir et permettant aux enfants de Bretagne de prendre en charge leur environnement naturel, social et économique.

6. Diwan déclare son hostilité à toute uniformisation linguistique et est attachée aux diverses formes d'expression culturelle, affirmant que seul leur complémentarité est source d'unité, d'enrichissement mutuel et collectif. Le breton enseigné dans les écoles maternelles Diwan est celui utilisé dans leur environnement géographique et humain.

7. Conformément aux droits inaliénables des peuples à s'exprimer par leur propre culture, Diwan appelle toutes les personnes éprises de démocratie, les organisations culturelles bretonnes, les organisations syndicales notamment d'enseignants, à lutter avec elle pour plus de justice et contre toutes les formes de domination culturelle.

8. Diwan se déclare solidaire de tous les peuples qui luttent pour leur identité culturelle, en y insérant les travailleurs immigrés, affirmant que leur diversité concourt à enrichir le patrimoine humain.

### **3.4. Système pédagogique**

L'un des fondements du système d'enseignement utilisé à Diwan est contenu dans sa Charte. Il concerne plus précisément les objectifs et les moyens.

Objectifs:

L'un des objectifs premiers de Diwan est la réalisation d'un système d'enseignement permettant l'utilisation du breton comme langue véhiculaire de la maternelle à l'université afin de :

- donner aux enfants de Bretagne une éducation et une formation en breton.
- d'entretenir et de développer un sentiment d'appartenance et d'enracinement culturel à travers la connaissance et la maîtrise de leur langue, de leur histoire, de leur culture.

- de donner à la Bretagne une école moderne, ouverte sur l'avenir, capable de préserver et de développer son identité.

Diwan se doit également d'amener les enfants à une égale maîtrise et à une égale compétence en breton et en français au travers d'un enseignement bilingue en immersion, qu'ils réinvestiront ensuite dans l'apprentissage d'autres langues.

La langue est un outil de communication, de découverte, de travail, d'apprentissage et de formation, le but restant toujours, à travers elle, l'épanouissement de l'enfant.

Moyens:

La méthode employée par Diwan est dite d'immersion. Car pour Diwan sans immersion, il n'y a pas de véritable équilibre entre les deux langues.

Cette idée est expliquée par cet harmonogramme qui nous explique l'intérêt de cette méthode: la semaine d'un enfant de 7 ans, c'est 7 jours de 24 heures, soit 168 heures. Si on retire le temps de sommeil (70 heures), il reste 98 heures. En déduisant encore le temps passé avec la famille, les amis, pendant lequel le français est, en principe, utilisé (72 heures), on a 26 heures d'école. Soit 25 à 30% de sa vie éveillée en breton.

Les qualités de cette méthode sont confirmées par les connaissances actuelles dans le domaine du développement du cerveau, du développement affectif et intellectuel de l'enfant, de l'acquisition du langage, de l'apprentissage linguistique, des mécanismes d'apprentissage et aussi par l'état de la recherche en matière de bilinguisme ainsi que l'existence d'autres systèmes à grande échelle (Pays de Galles, Généralité de Catalogne, Canada, et bien d'autres encore).

### **3.5. Organisation des études<sup>15</sup>**

#### **3.5.1. De l'école maternelle au CP**

La totalité de l'horaire de ces classes est consacré à l'enseignement du breton et en breton selon la méthode de l'immersion. La langue utilisée par le maître est surtout le breton, les

<sup>15</sup> voir annexe n° 2 - Enseignement du breton

élèves peuvent s'exprimer dans l'une ou l'autre langue. A son arrivée à l'école maternelle, l'enfant utilise dans ses échanges avec le maître, soit le breton s'il le possède déjà, soit le français s'il est en situation d'apprenant. Dans ce dernier cas, l'usage du breton se fera progressivement, au rythme de l'enfant. L'échange enfant-maître restera identique jusqu'à ce que l'enfant ait acquis une compétence suffisante pour s'exprimer en breton.

Car, on peut considérer trois stades dans l'acquisition d'une langue:

- le seuil de compréhension,
  - le seuil de communication,
  - le seuil de conceptualisation.
- Le seuil de compréhension est, en général, rapidement atteint en maternelle par l'utilisation répétitive d'une langue dont le vocabulaire est en relation directe avec le vécu quotidien de l'enfant, ses centres d'intérêt immédiats et ses compétences.
  - Ce n'est que lorsque le seuil de communication est atteint que l'échange enfant-maître peut se faire en breton et que la langue prend son sens réel de véhicule d'enseignement et d'outil pour l'acquisition du savoir.

La rapidité d'obtention de ce niveau de compétence est cependant liée à divers paramètres plus ou moins influents tels que la situation linguistique de la famille, la capacité de motivation de cette dernière vis à vis du choix qu'elle a fait, le rôle affectif de la ou les langues utilisées dans le vécu de l'enfant, son degré d'exposition à des sources d'influence linguistique extérieures (télévision par exemple...).

Ceci met en évidence la nécessité de réduire, dans la majorité des cas, le déséquilibre existant entre les deux langues en présence, du fait de l'absence de statut pour la langue bretonne. La période monolingue du début de scolarité permet d'atténuer partiellement ce déséquilibre.

- Le seuil de conceptualisation est, en général, atteint avant la fin de la scolarité en maternelle. Ce n'est qu'à ce stade que l'enfant peut avoir une utilisation complexe de la langue, tant dans son rôle d'outil de communication que dans son utilisation à des fins

scientifiques telles que les mathématiques. L'enfant est alors en situation optimale pour l'étape suivante, l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et des opérations mathématiques de base. A ce stade nous abordons donc l'école élémentaire.

En maternelle et au CP; l'enseignement s'effectue uniquement en breton; la pratique de la langue est encouragée en dehors de la classe (recréation, cantine, garderie), mais les enfants peuvent librement s'exprimer en français.

### **3.5.2. L'école élémentaire**

Les enseignements dispensés suivent les programmes officiels de l'Education Nationale. La différence réside dans l'emploi de deux langues véhiculaires d'enseignement. Les mécanismes acquis en breton sont rapidement transposés en français. La transposition se résume pour l'essentiel à l'apprentissage d'une graphie différente.

#### **Cours préparatoire**

Les apprentissages fondamentaux (lecture, écriture, calcul) se font en breton et seront rapidement transposables en français. L'enfant qui lit le breton se met rapidement à lire le français. La transposition se résume, pour l'essentiel, à l'apprentissage d'une graphie différente, de certains phonèmes. L'orthographe, plus simple en breton qu'en français, permet à l'enfant d'acquérir très vite les mécanismes de lecture et d'écriture, et ainsi d'aborder la complexité de l'orthographe du français l'année suivante, alors qu'il aura plus de maturité pour le faire.

#### **L'enseignement de la langue française**

La deuxième année du cycle primaire (CE1) voit l'introduction du français dans le programme d'enseignement. Dans un premier temps, le créneau horaire réservé au français est utilisé à la transposition au français des acquis de la lecture en breton. Très rapidement, cet enseignement devient transdisciplinaire.

Après être passé par l'apprentissage d'une graphie différente, l'enfant approfondit l'étude de la langue et son utilisation orale et écrite. A ce niveau aussi, beaucoup de concepts sont transposables d'une langue à l'autre, soit directement, soit par une étude comparative.

La place réservée au français progresse jusqu'à la fin du cycle primaire de la façon suivante:

- Cours élémentaire 1ère année : 2 heures par semaine (démarrage au plus tard après les vacances de février).
- Cours élémentaire 2ème année : 6 heures par semaine.
- Cours moyen 1ère année : 6 heures par semaine.
- Cours moyen 2ème année : 7 heures par semaine.

Contrairement aux programmes du CE2 et du CM, ceux du CP et du CE1 sont, pour une large part, consacrés aux apprentissages fondamentaux (en particulier lecture et écriture) ; les heures qui sont imparties à l'enseignement du français augmentent progressivement jusqu'en CM2 en fonction de l'accroissement du volume de connaissances inhérent à la langue. Ce programme a été modulé pour éviter une répétition superflue des apprentissages acquis en breton.

Les enfants scolarisés à Diwan doivent posséder en français, à l'issue du cycle primaire, une connaissance et une compétence égales à celles des enfants sortant du système unilingue ainsi qu'une égale compétence dans les deux langues.

### **Enseignement en français**

Il convient au niveau du primaire, de distinguer l'enseignement visant l'apprentissage proprement dit d'une langue (breton ou français), des enseignements donnés ou véhiculés au moyen de la langue (breton et français).

L'utilisation du français comme langue véhiculaire d'apprentissage dans les différentes disciplines du programme permet aux élèves une conceptualisation et une juste expression en français équivalente à celles acquises en breton.

Outre l'assimilation du vocabulaire spécifique, un enseignement en français est prodigué dans chaque matière :

#### **1. Mathématiques:**

- Exercices d'application des compétences acquises en breton
- Résolution de problèmes visant à développer le raisonnement mathématique et les possibilités d'abstraction des élèves

## 2. Sciences et technologie:

- Mise en oeuvre des connaissances acquises en breton et de la démarche scientifique par:
  - des expérimentations
  - la construction de problèmes
  - des comptes-rendus et exposés

## 3. Histoire, géographie, éducation civique

- Découverte et approfondissement en français de questions d'histoire, de géographie et d'éducation civique
- Développement de l'aptitude à la recherche par la mise à la disposition des élèves d'une documentation en français
- Réalisation de comptes-rendus et d'exposés

## 4. Education artistique

- Moments spécifiques consacrés à l'éducation artistique en français

### 3.5.3. Le secondaire

Le premier collège Diwan a ouvert ses portes en 1988: il s'agissait alors d'une unique classe de 6ème soit 8 collégiens dans un appartement brestois mais depuis, le second degré de Diwan n'a cessé de se développer. Aujourd'hui 616 collégiens et 161 lycéens sont scolarisés dans les 5 collèges ou annexes et le lycée de Carhaix. En effet, l'ouverture d'une seconde en 1994, puis d'une première en 1995 et d'une classe de terminale en 1996 a achevé de compléter le système Diwan jusqu'aux bancs de l'université. En 1997, les premiers lycéens Diwan ont passé avec succès leur baccalauréat. Pour l'instant, le lycée propose les trois filières principales (L, ES et S), mais Diwan souhaite ouvrir le plus vite possible une filière technologique et en a fait la demande auprès de l'Education Nationale. Naturellement, une telle croissance a provoqué des changements et d'autres surviendront

encore. Cependant, le second degré reste fidèle à certaines règles et modes de fonctionnement.

L'enseignement est effectué en majorité en breton, mais on attribue bien sûr une place importante à la langue française et aux autres langues étrangères qui sont introduites au fur et à mesure.

En breton :

La majorité des matières est enseignée en breton (histoire, géographie, sciences physiques, S.V.T.<sup>16</sup>, mathématiques, arts, sports, musique...) mais le français est aussi utilisé comme langue d'apprentissage (latin, méthodologie, technologie ou d'autres matières selon le projet pédagogique de chaque établissement).

Le breton :

Le breton a lui aussi un statut de matière dans le second degré (de la sixième à la terminale), il est enseigné selon des programmes spécifiques à Diwan : grammaire, littérature, expression écrite... et par le biais de diverses actions : livres écrits par les collégiens (récits, poésies, pièces de théâtre...), prix des lycéens pour un roman en breton, théâtre, radio, audiovisuel, journaux...

Le français :

Depuis que des tests d'évaluation à l'entrée en 6ème sont proposés par l'Education Nationale, les résultats de Diwan ont toujours été satisfaisants. Au collège, c'est naturellement en français que l'on enseigne le français en respectant les programmes de l'Education Nationale et les résultats du Brevet et du Baccalauréat démontrent bien que le niveau est toujours satisfaisant dans le second degré. Un collégien ou un lycéen de Diwan possède ainsi un niveau équivalent à celui d'un collégien ou d'un lycéen ayant suivi une scolarité en français uniquement.

Autres langues :

L'apprentissage de l'anglais commence en 6ème, les élèves peuvent ensuite en 4ème débiter l'étude de l'allemand ou de l'espagnol puis en 2nde, de l'espagnol, de l'allemand

---

<sup>16</sup> Sciences de la vie et de la terre

ou de l'arabe. Les cours sont basés sur l'enseignement EN langue étudiée et sur différents moyens comme la télévision, la radio, les échanges... utilisés pour atteindre le niveau de compréhension et d'expression attendu chez des élèves bilingues précoces.

Au collège Diwan, les cours sont de 45 minutes car, selon différentes études, des enfants et adolescents de 11 à 15 ans ne peuvent soutenir leur attention sur un même thème au-delà de trois quart d'heure.

De même, les longues journées d'école sont allégées deux fois par semaine par une longue coupure le midi qui permet aux élèves de participer à différentes activités de détente: radio, théâtre, sport, étude du gallois, musique...

Les élèves venant parfois de loin, l'internat est de règle au collège Diwan. Les enfants restent dormir trois nuit par semaine au collège. Le principe de l'internat permet en effet, non seulement d'assurer le suivi du travail scolaire, mais aussi de proposer différentes activités, ateliers et animations para-scolaires qui font du collège un lieu de vie et de détente.

#### 3.5.4. Le lycée Diwan

Pour le moment, il existe qu'un seul lycée Diwan, qui a son siège à Carhaix en Finistère. Ses élèves connaissent de très bon résultats comme le montre le tableau ci-dessous. Le taux de réussite au baccalauréat a été de 98% en 2007, ce qui le place au 5e rang au niveau départemental (sur 69 lycées) et au 205e rang au niveau national (sur 5058 lycées).

Année	Taux de réussite	Rang départemental	Rang national	Variation
2007	98%	5/69	205/5058	+2%
2006	96%	8/69	323/5058	-
2005	96%	2/69	144/5058	+3%
2004	93%	8/69	269/5058	-1%
2003	94%	8/69	229/5058	-

### **3.6. Equipe pédagogique - Kelenn: l'école normale**

A la rentrée de 1997-98, quinze futurs enseignants ont été les premiers élèves de l'Institut supérieur de formation de Quimper, installé dans les anciens bâtiments de la faculté de lettres et mis à la disposition de Diwan par la ville de Quimper.

Kelenn (enseigner), c'est l'école normale de Diwan. Plusieurs raisons ont motivé la création de cet établissement qui fait partie de l'Institut supérieur des langues de la République regroupant aussi les autres écoles pratiquant l'immersion linguistique.

D'abord l'IUFM (Institut universitaire de formation des maîtres) n'est pas en mesure de former en quantité suffisante des professeurs bilingues diplômés. Or les besoins en maîtres, à Diwan où les effectifs étaient en hausse de 17% à cette même rentrée de 1997-98, ne cessent de croître. L'implantation de Kelenn à Quimper se justifiait aussi par l'existence, dans cette ville, d'un pôle universitaire, d'un centre départemental de documentation pédagogique, etc. Il va de soi que la nécessité d'une formation spécifique pour des enseignants employant la méthode d'immersion a joué un grand rôle dans la décision de créer cet institut.

Les enseignants de Diwan ne sont pas tout à fait des maîtres comme les autres. D'abord certains d'entre eux marquent une nette préférence pour les méthodes plus ou moins inspirées de celles de Freinet ou de Maria Montessori. Mais ce qui fait surtout leur particularité, c'est leur implication totale, à tous les niveaux, dans la vie de l'école. Il leur arrive de préparer, aux côtés des comités de soutien ou d'associations de parents, des fêtes ou des manifestations. Et, bien sûr, d'y prendre part.

Ils prennent encore une part active et directe à l'élaboration de la pédagogie propre à l'école.

### **3.7. Réalisation de matériel pédagogique en breton**

L'enseignement en langue bretonne suppose l'existence d'outils adaptés. Quand l'association Diwan a été créée, aucun éditeur n'avait conçu d'ouvrage scolaire en langue

bretonne. Aussi les parents et enseignants de Diwan avaient-ils élaboré des commissions pour rédiger les manuels scolaires nécessaires à l'enseignement en breton.

Des lexiques de vocabulaire spécialisé en différentes matières ont été réalisés : arts, éducation physique et sportive, grammaire, histoire-géographie-économie, littérature, mathématiques et sciences physiques, ainsi que des collections de fiches portant sur l'astronomie, la biologie et la géologie, l'informatique et Internet, la physique et la chimie par «Kreizenn ar Geriaouiñ» («Centre du vocabulaire»), créé en 1985.

En 1993, Ti embann ar skolioù (« maison d'édition des écoles de langue bretonne», TES) a été créé au sein du CRDP par le Rectorat d'académie de Rennes et la Région Bretagne. Son siège est au Centre départemental de documentation pédagogique (CDDP) de Saint-Brieuc dont il est un département. Ses agents sont donc sous statut public.

Son but est de créer et imprimer le matériel pédagogique nécessaire en breton pour les écoles bilingues. Il associe les trois systèmes d'enseignement du breton avec la Région Bretagne et l'État:

- Diwan Breizh (fédération d'écoles associatives),
- Dihun (classes bilingues dans les écoles privées catholiques),
- Div yezh (classes bilingues dans les écoles publiques).

Chacune des 3 filières d'enseignement propose et rédige une partie du matériel pédagogique.

Les besoins sont considérables: en dehors des livres et de quelques cassettes audio, il n'existait, avant la création de TES, aucun outil pédagogique en langue bretonne. Or, la révolution technologique contemporaine ouvre de vastes perspectives dans le domaine de l'enseignement. Les productions et les projets de TES peuvent être rangés en cinq catégories: les productions écrites, les supports audio, l'audio-visuel, les cartes murales, et la synthèse de la voix.

#### 4. Immersion linguistique

D'après le dictionnaire, l'immersion est l'action de plonger, d'immerger un corps dans un liquide. Au figuré et en matière d'apprentissage des langues, il s'agit de placer un individu dans un contexte linguistique (celui de la langue à apprendre ou langue cible) qui puisse être comparé à un bain tellement il immerge et imprègne l'individu.

L'hypothèse qui sous-tend la démarche immersive est que l'apprentissage d'une seconde langue peut s'appuyer sur des processus semblables à ceux qui ont permis l'acquisition de la langue maternelle par un enfant. Le bébé a appris sa langue maternelle dans les premiers mois de sa vie parce qu'il a entendu ses parents lui parler et se parler. Cette entrée est absolument essentielle pour que l'enfant puisse émettre des sons, puis des mots auxquels il accorde un sens précis.

Le «bain de langue» auquel le bébé est confronté lui permettra de parler la langue de la personne qui s'occupe de lui. Il s'agit donc pour l'enseignant immersif, non pas de donner des cours de langue, mais de donner toutes les matières du programme en langue cible. C'est là une différence fondamentale par rapport à l'apprentissage traditionnel des langues. La langue seconde sert de moyen de communication entre enseignant et apprenants et aussi, dès que possible, entre apprenants entre eux.

L'immersion est un principe pédagogique qui permet d'apprendre toutes les matières du programme (y compris la langue maternelle) plus une deuxième langue (et ultérieurement une troisième, ...) dans le temps scolaire normalement attribué aux apprentissages. Il ne s'agit pas de rajouter des matières au cursus scolaire des élèves, déjà bien fourni, mais de profiter de leur jeune âge et de leur plasticité intellectuelle pour apprendre une deuxième langue dans les meilleures conditions possibles. La pratique immersive est évidemment la situation idéale pour pouvoir intégrer à l'apprentissage de la langue l'aspect culturel qui lui est indissociable.

Dans l'histoire de la didactique des langues, l'immersion appartient aux méthodes communicatives, dont elle constitue en quelque sorte l'ultime accomplissement. Elle entre ainsi en forte opposition avec la méthode traditionnelle (grammaire-traduction).

L'immersion est parfois désignée par l'acronyme Emile (Enseignement de Matières par l'Intégration d'une Langue Etrangère) ou son correspondant anglais (Content and Language Integrated Learning), notamment parmi les instances européennes qui s'occupent d'apprentissage des langues.

#### **4.1.Intensité**

L'immersion peut être totale, massive, partielle ou sauvage.

Immersion totale: l'apprenant est plongé constamment dans la langue cible. C'est la situation d'un apprenant fréquentant une école dans une région, un pays où on parle une langue qui n'est pas la sienne. C'est aussi la situation d'une personne se trouvant dans un stage résidentiel où la seule langue de communication est la langue cible. Dans ce cas, la langue maternelle ne fait pas partie des matières à apprendre. Elle est censée être connue.

Immersion massive: la plupart du temps scolaires (75%) est consacré à la langue cible. Au début du programme, seule une petite part du temps d'école est attribué à la langue maternelle. Cette proportion s'inverse à la fin de l'école primaire. La connaissance de la langue maternelle constitue évidemment un objectif prioritaire de l'enseignement fondamental.

L'élève continue bien entendu à être confronté à sa langue maternelle dans son milieu familial. Aucune crainte n'est à nourrir à propos du niveau de langue maternelle (vocabulaire, construction de phrases, prosodie, fluidité verbale) d'un jeune élève.

Même dans cette situation d'immersion massive, le temps de veille de l'enfant consacré à la langue cible n'est que de 18%! Le reste du temps, soirées, congés, vacances et quelques heures en classe, l'enfant baigne dans sa langue maternelle.

Immersion partielle: au moins 50% du temps scolaire se passe en langue cible durant les premières années du programme. C'est déjà un formidable pas en avant. Mais les résultats à en attendre sont directement fonction du nombre d'heures passées en langue cible.

Bien en dessous de 50%, on ne peut plus parler d'immersion, l'intensité étant en des facteurs fondamentaux de réussite d'un programme immersif.

Immersion sauvage: une immersion sauvage ou submersion consiste à plonger l'élève exclusivement dans la langue cible, sans apprentissage structuré de la langue maternelle. C'est le cas, par exemple, des enfants issus de l'immigration et plongés dans la langue scolaire sans précaution particulière. C'était le cas également lorsque le français a été imposé, de force au besoin, dans les colonies ou en Flandres, dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Dans ce dernier cas, souvent aucune des deux langues n'est bien maîtrisée par l'élève.

Dans ce travail, c'est surtout l'immersion massive qui nous intéresse.

## **4.2. Durée**

L'immersion peut être précoce (et donc longue) ou bien courte. Dans ce travail on parle de l'immersion précoce.

### **4.2.1. Pourquoi "précoce"?**

Précoce: un enfant très jeune dispose d'organes phonateurs et auditifs qui lui permettent d'émettre et d'entendre tous les sons de toutes les langues.

Si les acquisitions précoces sont si importantes, c'est parce qu'elles sont les plus formatrices. Ce qui compte, ce n'est pas la vitesse d'acquisition, c'est la profondeur de ce qui se construit entre 0 et 7 ans.

Le langage, comme faculté, ne se construit qu'une fois dans la vie.

Les opinions sur l'âge idéal pour commencer l'apprentissage des langues étrangères aux enfants sont très diverses. Parce que d'entrer dans ce discours n'est pas vraiment le but de notre travail, on va se présenter seulement quelques points de vue des spécialistes dans ce domaine.

Débuter cet apprentissage à un moment où l'enfant dispose encore de toute la plasticité des organes phonateurs et auditifs et où il maîtrise déjà suffisamment sa langue maternelle, vers 4 ou 5 ans, est idéal, dit Robert Briquet dans son livre intitulé *L'immersion linguistique*. De plus, entamer l'apprentissage immersif à 5 ans permet une immersion longue. Une immersion plus courte (une immersion tardive) donnera évidemment de moins bons résultats.

D'après les recherches scientifiques l'être humain est capable d'enregistrer des sons qui s'échelonnent entre 18 et 22000 hertz (un hertz = une vibration sonore par seconde). Au-dessous de 18 hertz, ce sont les infrasons, dangereux pour l'être humain. Au-dessus, ce sont les ultrasons: les cellules de Corti, dont l'ensemble constitue le nerf auditif, ne réagissent pas.

Toute langue s'émet suivant une plage de sons qui lui est propre. Cette plage est plus ou moins large suivant les langues. Ainsi les plages du hollandais, de l'italien, du kabyle, du breton, des langues slaves sont plus étendues que celle du français, laquelle est limitée entre 1048 et 2096 hertz. Conséquence pratique: un locuteur de langue française maternelle aura beaucoup plus de difficultés à apprendre une autre langue. Car, le registre acoustique de cette langue étant relativement limité, la gamme d'émission des sons, est, elle aussi limitée.

Claude Hagège<sup>17</sup> ajoute que ce n'est pas seulement entre 3 et 4 ans, mais aussi entre 10 et 13 ans que la capacité d'apprentissage des langues est la plus forte. C'est là que les capacités de mimétisme, sur lesquelles se fonde l'essentiel de l'apprentissage d'une langue, sont maximales.

---

<sup>17</sup> Claude Hagège, né le 1<sup>er</sup> janvier 1936 à Carthage, est un linguiste français d'origine tunisienne.

Après 13 ans aussi, l'appareil articulatoire et phonatoire de l'enfant se fige, ce qui explique que les adultes ont tant de mal à apprendre les langues étrangères. Après 13 ans aussi, pour des raisons sociales, l'enfant commence à éprouver des contraintes caractérielles, des réticences dues à la volonté de défendre son image, à la peur du ridicule, toutes choses qui sont des attitudes d'adulte. Un enfant est éminemment favorisé par l'inexistence de toutes les contraintes, toutes les censures qui caractérisent l'adulte après 13 ans.

Les expériences qui ont été faites démontrent donc chez l'enfant l'aptitude au mimétisme phonique mais aussi la capacité d'acquérir non seulement le vocabulaire et la syntaxe, mais aussi la prononciation. Ce qui entraîne donc une capacité à apprendre les langues étrangères.

Gilbert Dalgalian<sup>18</sup> dit que les langues acquises ou démarrées avant 7 ans forment la faculté de langage. Après cet âge, on peut bien sûr apprendre des langues, mais on ne forme plus le langage. L'enfant bilingue est donc équipé doublement, et ce pour toute sa vie, c'est-à-dire également au bénéfice des langues qu'il apprendra plus tard.

Les compétences des bilingues précoces sont transférables à d'autres langues. Le choix de l'autre langue devra donc répondre à des critères d'environnement.

*«Le cerveau de l'enfant est prédisposé à acquérir, par imitation et par reproduction active, toute langue parlée dans son entourage. Il apprend aussi aisément qu'il a appris sa langue maternelle, inconsciemment et quel que soit son quotient intellectuel. En un mot, tout enfant capable d'apprendre sa langue maternelle est capable d'en apprendre une autre. La stratégie universelle et innée qu'il met en oeuvre pour cette acquisition simplifie la langue pour pouvoir mieux l'assimiler. Elle produit donc des erreurs qui s'éliminent progressivement et naturellement. Ces déviations constituent autant d'étapes de l'acquisition et doivent donc être traitées avec ménagement. Cette stratégie acquisitionnelle est pleinement opérante dans le très jeune âge. Si l'on attend qu'un enfant ait 6 ou 7 ans pour lui faire aborder l'apprentissage d'une deuxième langue vivante, l'on ne fait que perdre un temps précieux.» Jean Petit<sup>19</sup>*

---

<sup>18</sup> Gilbert Dalgalian, linguiste, ex-expert de l'Unesco en technologies éducatives, ancien directeur pédagogique de l'Alliance française de Paris

<sup>19</sup> Jean PETIT, psycholinguiste, professeur émérite aux Universités de Reims et de Constance

Jean Petit définit les principaux facteurs de l'immersion efficace de façon suivante:

- la précocité du démarrage (le jeune enfant dispose de capacités acquisitionnelles considérables qui régressent avec l'âge)
- l'intensité, la continuité et la durée de l'exposition à la langue et de l'utilisation de la langue
- l'approche instrumentale et communicative (opposée à l'approche disciplinaire)
- enfin le recours à des enseignants possédant la langue impliquée nativement ou avec une maîtrise similaire.

Il faut ajouter que l'immersion peut aussi être efficace avec des adolescents ou des adultes, mais que les efforts déployés par l'apprenant devront être plus importants, plus longs, souvent plus pénibles et moins spontanés.

### **4.3. Historique**

Quelles sont les origines de l'immersion?

C'est en 1689, soit cinq ans après la révocation de l'édit de Nantes, que les huguenots français qui avaient répondu à l'invitation du roi de Prusse et étaient venus s'installer à Berlin, ont fondé dans cette ville le Collège français. Ce collège, qui a résisté à toutes les tempêtes de l'histoire, est devenu aujourd'hui le Lycée français de Berlin.

Sa mission fut, au départ, d'assurer la survie du français et sa transmission aux enfants des familles huguenotes immigrées. Mais l'on a vu s'adjoindre progressivement à ces élèves les enfants de familles germanophones, désireuses d'élever leurs enfants dans le bilinguisme allemand-français. Rappelons que le français était alors en Europe, notamment en Russie, en Pologne et en Prusse une langue de prestige. L'acquisition du français par l'enseignement en français s'est ainsi institué progressivement, sans réflexion didactique ou psycholinguistique préalable. Il s'agissait d'immersion avant la lettre.

C'est seulement trois siècles plus tard que la formule d'apprentissage linguistique par immersion précoce a véritablement vu le jour en tant que démarche didactique réfléchie et délibérée. C'est à l'initiative de Jean-Marie Bressand, fondateur du Monde Bilingue, que les villes de Luchon (Pyrénées françaises) et d'Harrogate (Yorkshire) en 1951, puis celles

d'Arles (Provence) et York (Pensylvanie) en 1953 ont échangées leurs institutrices. La formule a connu un réel essor en 1964 dans l'Académie de Bordeaux, sous l'impulsion d'Alice Delaunay, Inspectrice Générale des écoles maternelles. À la fin des années 60, le nombre de ces classes maternelles immersives atteignait 800. La langue ciblée, outre le français, était le plus souvent l'allemand, plus rarement l'anglais.

Mais le travail de pionnier d'Alice Delaunay s'est heurté à des difficultés considérables. Il était tout d'abord difficile d'assurer la continuité de l'enseignement dans les écoles maternelles et les écoles primaires qui leur font suite. Il fallait disposer du nombre de natifs nécessaires au moment voulu.

Les Inspecteurs Généraux de l'enseignement des langues vivantes se montrèrent indifférents, parfois même hostiles. Il n'en demeure pas moins que les spécialistes objectifs ont été impressionnés par les résultats obtenus : *“Nos visiteurs [ ... ] sont surpris de voir nos jeunes enfants de 5 et 6 ans manipuler le système de déclinaison de l'allemand, qui donne encore des difficultés à nos élèves de seconde, aussi facilement que les formes françaises du passé et du futur”* (A. Delaunay, 1973).

Le Ministre de l'Éducation de l'époque, Alain Peyrefitte, qui était lui-même germaniste, a eu l'occasion de s'entretenir avec ces enfants. Reprenant à son compte le mot célèbre de César : *Veni, vidi, vici*, il déclara ensuite dans une interview télévisée : *“Je n’y croyais pas. Je suis venu, j’ai vu, j’ai cru”*.

Un an plus tard, en 1965, la formule immersive a été introduite au Québec dans un jardin d'enfants de Montréal. L'immense mérite du Canada a été de lui accorder un soutien officiel et un appui scientifique universitaire qui a assuré son succès.

C'était alors à Montréal, au Québec, que sont nés les premiers programmes d'immersion linguistique au début des années 1960. Le mérite de l'innovation en revient au professeur Wallace Lambert de l'université anglophone McGill.

La minorité anglophone locale lui avait demandé de mettre au point et de suivre scientifiquement une méthode d'apprentissage du français dans certaines classes primaires

anglophones, au début de scolarité (6 ans) afin de faciliter l'intégration des jeunes anglophones. Les anglophones du Québec craignaient aussi d'être écartés politiquement et économiquement dans leur état majoritairement francophone.

L'inefficacité apparente des méthodes d'apprentissage par les méthodes traditionnelles ne garantissait pas, pour leurs enfants, une maîtrise suffisante du français.

Wallace Lambert a eu l'idée d'organiser un enseignement qui utilisait les deux langues (anglais et français) et d'ainsi permettre une exposition importante et précoce des élèves à la langue française.

L'immersion était née «officiellement». Elle a ainsi pu également faire l'objet d'observations de la part de l'équipe universitaire qui en assurait le suivi.

Il est à remarquer l'aspect fonctionnel de cette expérience canadienne: elle se déroulait dans une province bilingue où les deux langues concernées étaient (et sont toujours) utilisées couramment à l'extérieur de l'école, dans la société civile.

L'utilité, voire la nécessité d'apprendre l'autre langue est une évidence. C'est d'ailleurs l'aspect économique qui a motivé les décideurs.

Les parents, comme c'est souvent le cas en immersion, et les autorités scolaires ont rapidement marqué leur accord et leur soutien à la toute jeune et innovante expérience immersive.

À partir du Canada, l'immersion s'est aujourd'hui répandue dans de nombreux pays du monde, par exemple en Espagne (Pays basque et Catalogne), en Italie (Val d'Aoste, Tyrol du Sud), en Angleterre (Pays de Galles) et aussi en France.

Seuls, trois pays et une région rendent les programmes Emile obligatoires pour tous les élèves : Chypre, Luxembourg, Malte et Aoste (Italie).

#### 4.4. Immersion linguistique en France

Ce sont seulement les mouvements associatifs qui pratiquent une autre approche de l'apprentissage du bilinguisme en appliquant la méthode pédagogique de l'immersion. Cette modalité de l'enseignement bilingue intéresse le basque et le breton; l'offre s'étend aux trois niveaux d'enseignement, ces deux langues rassemblant les populations les plus nombreuses. Pour l'occitan-langue d'oc et le catalan, ce type d'enseignement est proposé jusqu'au collège.

Enseignement bilingue dispensé selon la méthode de l'immersion dans le cadre du réseau des établissements du mouvement associatif:

	École		Collège		Lycée		Total	
	Effectifs	Nombre d'écoles	Effectifs	Nombre de collèges	Effectifs	Nombre de lycées	Effectifs	Nombre d'établissements
Diwan (breton)	2 068	30	460	3	106	1	2 634	34
Seaska (basque)	1 393	18	433	12	119	3	1945	33
Calandretas (occitan)	1 560	29	67	1			1 627	30
Bressolas (catalan)	329	8	26	1			355	9
Total	5 350	85	986	17	225	4	6 561	106

20

#### 4.5. Les avantages de cette méthode

L'immersion linguistique en milieu scolaire, à côté des méthodes traditionnelles, présente une alternative efficace à l'apprentissage des langues.

Les avantages les plus visibles sont:

- Les enfants sont confrontés jeunes à un autre code linguistique, et ce, durant de nombreuses années.

<sup>20</sup> [http://www.dglflf.culture.gouv.fr/rapport/2004/Premiere\\_partie\\_V.htm#initiative\\_inedite](http://www.dglflf.culture.gouv.fr/rapport/2004/Premiere_partie_V.htm#initiative_inedite)

- L'intensité d'exposition à la langue cible est importante.
- Le caractère fonctionnel de la pédagogie immersive est très motivant pour les élèves et très stimulant pour l'enseignant.
- La langue maternelle, tout comme les autres matières, ne souffre en rien de la pédagogie immersive.

Une langue seconde s'apprend mieux dans un contexte où l'élève est socialement stimulé à apprendre la langue et qu'il y est exposé de façon naturelle.

L'immersion n'est pas un phénomène de mode, c'est une forme d'éducation visant les contenus et les langues.

Elle n'est cependant pas destinée à supplanter les cours traditionnels de langue, mais à s'insérer à côté de ceux-ci dans l'offre d'enseignement fait aux parents (et aux étudiants). La promotion des programmes Emile/Ciil constitue une réponse à la demande grandissante de capacité linguistiques efficaces, grâce à la mise en valeur du souci principal de promouvoir non pas le bilinguisme ou le trilinguisme en soi, mais l'éducation en général ou les capacités plurilingues représentent une «valeur ajoutée».

Les avantages secondaires:

Après quelques années de fonctionnement du programme immersif, un certain nombre d'observations ont pu être dégagées. En dehors des objectifs annoncés et poursuivis concernant les matières et les programmes, des comportements des élèves ont pu être mis en évidence par les enseignants. Ces comportements positifs générés par la pratique immersive sont une sorte de bonus dont bénéficient les élèves.

Les élèves immergés exhibent une activité intellectuelle débordante et une grande curiosité pour des apprentissages nouveaux. Le basculement permanent d'une langue à l'autre constituerait un exercice intellectuel qui conduirait l'enfant à une plus grande adaptabilité cognitive. Le bilinguisme contribuerait à développer l'intelligence.

Un intérêt très important pour les apprentissages liés à la langue seconde et, par la suite, pour l'apprentissage d'une troisième voire d'une quatrième langue. Ces apprentissages

ultérieurs d'autres langues bénéficieront ainsi des grandes possibilités langagières des élèves, développées par la pratique immersive. C'est avec de plus en plus de facilité que les apprenants ayant bénéficié d'un apprentissage immersif vont acquérir d'autres langues. Une prise de conscience de la richesse ainsi que de la diversité culturelle et linguistique de la société. Elle engendre à son tour une tolérance plus grande vis-à-vis d'autres personnes, d'autres moeurs, d'autres façons de penser et, par la suite, l'abolition d'un certain nombre de préjugés culturels.

Une plus grande capacité d'attention et de concentration due à la nécessité pour eux, dès la maternelle, de produire des efforts d'écoute pour comprendre l'enseignant s'exprimant en langue seconde.

La mémoire, d'avantage sollicitée, paraît plus importante.

La langue maternelle semble, elle aussi bénéficier des acquis en langue cible et, en tout cas, de l'exposition bilingue et du passage constant d'une langue à l'autre selon les cours. La sensibilité accrue des élèves immergés en matière linguistique et lexicale augmente leur motivation à apprendre des mots nouveaux, y compris en langue maternelle.

Cette sensibilisation linguistique plus fine ne concerne pas seulement le vocabulaire, mais tous les aspects de la langue: la lecture (recherche du sens dans la ou les phrases, rapidité de lecture), la syntaxe (la comparaison de la construction et de l'organisation des phrases dans les deux codes linguistiques profite aux deux langues), l'expression orale (temps de parole des élèves plus grand, habitude de prise de parole), les aspects grammaticaux...

Les enfants immergés font preuve de capacités d'analyse et d'inférence supérieures. Professeur Hagège dit que de nombreuses expériences attestent que les enfants bilingues sont nettement plus favorisés pour un bon apprentissage des mathématiques et, plus généralement, pour les opérations mentales qui sont fondées sur l'abstraction.

Les difficultés relatives à la rigidité du système éducatif francophone rejaillissent aussi sur les programmes immersifs, comme sur toute école. Mais, en plus des difficultés

communes, les problèmes organisationnels, administratifs et institutionnels spécifiques aux programmes immersifs sont nombreux.

Ces difficultés constituent sans doute le frein le plus puissant à l'extension des programmes immersifs.

#### **4.6. Résultats**

Des évaluations répétées ont été réalisées au Canada avec toutes les précautions scientifiques possibles. Leurs conclusions ont été confirmées par d'autres évaluations effectuées dans d'autres pays du monde, dont la France. Le bilan de ces évaluations peut être résumé comme suit:

- Les élèves ainsi formés sont non seulement bilingues, mais possèdent en outre une maîtrise de leur première langue maternelle supérieure à celle des sujets monolingues parlant cette langue. Cela s'explique par le travail de comparaison interlinguistique inconscient et conscient qu'ils effectuent en permanence par suite de leur bilinguisme.
- La stimulation intellectuelle générale produite par l'utilisation régulière de deux langues rend ces sujets également significativement supérieurs aux monolingues dans le domaine de l'abstraction, du symbolisme, de la souplesse conceptuelle et de la capacité à résoudre les problèmes.
- Les retombées de cette stimulation intellectuelle sont particulièrement impressionnantes dans le domaine des mathématiques.
- L'on constate enfin que ces enfants acquièrent une troisième ou une quatrième langue (anglais compris, si nécessaire) avec facilité et rapidité, même au-delà de la période sensible: en France, il a été établi que ce sont les sujets bilingues français/langue régionale qui obtiennent dans le second degré les meilleurs résultats dans l'étude des langues étrangères.
- Cette forme d'enseignement est aux antipodes de l'élitisme: tout sujet peut accéder au bilinguisme s'il bénéficie d'une immersion en langue régionale et/ou en langue

étrangère dès la maternelle. L'immersion active en effet les stratégies naturelles de l'acquisition linguistique qui sont données à la naissance à tout être humain normalement constitué et lui permettent d'assimiler dans le jeune âge deux langues maternelles au lieu d'une seule.

- Portant l'altérité en eux-mêmes, ces sujets bilingues ont enfin, envers d'autres langues et d'autres cultures, une attitude d'ouverture qui est à l'inverse de la xénophobie.

## Conclusion

Pour répondre aux questions que nous nous sommes posées au début, on a choisi de faire quelques détours afin de présenter la situation et les circonstances politiques, sociales et culturelles qui s'y rattachent.

On a ainsi commencé par exposer les différentes positions adoptées par les pouvoirs politiques de la France envers ses langues régionales au cours de l'histoire. Longtemps interdites dans toutes les écoles parce que considérées comme un obstacle à l'unification du pays autour d'un pouvoir centralisé, les langues régionales sont, grâce à leurs défenseurs, officiellement réapparues dans certaines d'entre elles à la fin du 20ème siècle.

On a ensuite consacré une partie à la présentation de la culture bretonne qui est unique et inséparable de sa langue: le breton. Puis on a présenté toutes les possibilités qui sont proposées aux enfants aussi qu'aux adultes pour apprendre cette langue et ainsi, la sauver de l'extinction définitive.

On est arrivé aux écoles Diwan qui nous ont captivées par les résultats obtenus par l'emploi d'une méthode spécifique dans le domaine des apprentissages des langues. Les enfants, parlant français en dehors de l'école, y sont éduqués dès l'école maternelle en langue bretonne; c'est ce que l'on appelle l'immersion précoce.

Le but de ces écoles étant non seulement de simplement préserver la langue et la culture bretonne mais surtout de donner à la langue bretonne les meilleures chances de rester une langue vivante et créatrice. Parce que leur scolarité s'y passent en grande partie en breton, les élèves en sortent capables de pratiquer la langue dans la vie de tous les jours.

Et pour finir, on a justifié l'emploi de la méthode immersive: celle-ci permet une acquisition spontanée de la langue cible, stimule les apprenants, développe leurs capacités langagières et intellectuels. Toutes ces capacités leur serviront aussi pour apprendre avec beaucoup d'aisance d'autres langues étrangères. L'emploi de cette méthode constitue

également un point d'appui naturel pour une ouverture sur le monde extérieur tout en préservant le patrimoine linguistique et culturel de la région.

Cette méthode qui se montre particulièrement efficace pour l'apprentissage des langues régionales, pourrait être tout aussi utile dans d'autres conditions. A l'époque où la connaissance et le bon maniement des langues étrangères représente un grand atout dans la vie professionnelle, sociale et autres, l'enseignement précoce par la méthode immersive se montre comme une des solutions envisageables pour l'apprentissage efficace des langues étrangères.

## Résumé

Diplomová práce se zabývá výukou bretonského jazyka ve školách Diwan. Základními otázkami, které si pokládá jsou tyto: Co vede rodiče a děti k tomu, aby se učili bretonštinu, regionální jazyk, který pozvolna vymírá? Jaká jsou specifika vzdělávání ve školách Diwan? Jakou metodu výuky tyto školy používají?

Aby byl čtenář náležitě seznámen se situací týkající se výuky regionálních jazyků, je první část věnována jejich postavení ve Francii, tak, jak se vyvíjelo v dějinných souvislostech až po současnost. Aby si učinil představu o bretonském jazyce a jeho praktickém používání, věnuje se druhá část bretonské kultuře, jejím zvykům a tradicím a také bretonštině jako takové, jejímu vývoji, používání a výuce na všech úrovních. Třetí část se dostává k samotným školám Diwan, které vyučují bretonštinu takzvanou imerzní metodou, se snahou zachovat jazyk a s ním spojenou specifickou bretonskou kulturu. Poslední, čtvrtá část se pak zabývá imerzní metodou, jejím vznikem, formami a zásadami a představuje výsledky zkoumání lingvistů a sociolingvistů v tomto oboru.

První část se zabývá jazykovou politikou Francie uplatňovanou vůči regionálním jazykům na území Francie. Ukazuje jejich postavení od 16. století, kdy bylo nařízením z Villers-Cotterêts z roku 1539 uzákoněna francouzština jako jediný oficiální jazyk pro styk s úřady a upevněna tak její nadvláda. Přes původní záměr přiblížit jazyk širokému lidu a nepoužívat již v oficiálním styku s úřady latinu, mělo toto nařízení dopad i na regionální jazyky, které tímto z tohoto styku vyřadilo. Jak absolutní monarchie tak vznikající republika pokračovaly v této politice prosazování francouzského jazyka.

I přes to, jak ukazuje řada průzkumů, z nichž nejznámější je ten, který nechal vypracovat abbé Grégoire na konci 18. století, se na území Francie stále vyskytovalo mnoho regionálních jazyků a nářečí. Proto bylo rozhodnuto podporovat francouzský jazyk jako jediný jazyk, spojující všechny obyvatele Francie. Tímto posláním byla pověřena především škola.

Zákony nesoucí jméno tehdejšího ministra školství Jules Ferryho v letech 1881 a 1882, zavedly povinnou veřejnou, laickou a bezplatnou školní docházku s jediným vyučovacím jazykem, kterým je francouzština. Regionální jazyky tak byly po dlouhá léta ze školy oficiálně naprosto vyloučeny.

Až zákon Deixonne, schválený v roce 1951, umožňoval výuku bretonského jazyka v rámci výběrového předmětu na 2. stupni základních škol (collège) a středních školách (lycée). Výsledky maturitní zkoušky z bretonského jazyka se nezapočítávaly do celkového průměru. Zákon Haby z roku 1975 tuto situaci změnil a navíc umožnil výuku regionálních jazyků po celou dobu školní docházky. Oběžník Savary z roku 1982 dále rozšířil možnosti výuky regionálních jazyků na veřejných školách a umožnil vznik experimentálních dvojjazyčných tříd.

K čemu je dobré učit se bretonský jazyk a kde je možné se s ním setkat? Na tyto otázky odpovídá druhá část práce.

Bretaň je jedním z regionů, který si zachoval bohaté kulturní dědictví jež se snaží chránit a dále rozvíjet. Jazyk je samozřejmě jedním z hlavních nositelů této jedinečné kultury, založené zprvu na ústní tradici vyprávění a zpěvů, které doprovázejí setkání všeho druhu. Hudba, tanec, různé oslavy a svátky hrají na území historické Bretaně velkou roli dodnes.

Bretonština je jedním z regionálních jazyků vyskytujících se na území Francie. Patří do skupiny keltských, přesněji britanských jazyků a je blízkce příbuzná s kornštinou a velštinou. Počet jejích mluvčích však nezadržitelně klesá. Podle výsledků francouzského statistického úřadu (INSEE) z roku 1997 je jich 257 000, což představuje 12% obyvatel tohoto regionu.

S bretonštinou se můžeme setkat především v tradiční i novodobé bretonské hudbě, na dvojjazyčných nápisech (na budovách a dopravním značení), ve jménech a příjmeních zdejších obyvatel apod. Existuje také regionální vysílání televize v bretonském jazyce, rozhlasové stanice, tisk i literatura.

V současné době se bretonština vyučuje na veřejných školách jako výběrový předmět od 1. stupně a také ve dvojjazyčných třídách od druhého stupně základních škol, kde je zachován poměr francouzštiny a bretonštiny 1:1 a hovoříme o systému parity vyučovacích hodin. O založení těchto tříd se zasloužilo sdružení Div Yezh (v překladu „dva jazyky“), které sdružuje rodiče žáků veřejných škol se zájmem o výuku bretonštiny. Obdobné třídy jsou zřizovány i v rámci katolických škol díky sdružení Dihun.

Bretonština je také vyučována v rámci večerních kurzů a stáží určených pro mládež i dospělé. Toto vzdělávání zažívá v posledních letech velký rozmach.

Nás však nejvíce zajímají bretonské školy Diwan (v překladu klíček, zárodek). Školy Diwan jsou občanskými sdruženími, vzdělávání v nich je bezplatné, laické, přístupné pro všechny, ať už bretonsky mluvící či nikoliv. Dlouhou dobu se snažily a stále snaží o získání statutu veřejných škol, zejména díky své metodě, které se nehodlají vzdát, jim to však nebylo umožněno. Jsou tak financovány částečně státem a místními úřady, finanční prostředky ale získávají především z dobrovolných darů a různých kulturních a společenských akcí, které sdružení pravidelně pořádá.

Vzorem jim byly baskické školy Ikastola, které vyučují baskický jazyk tzv. imerzní metodou již od roku 1969 a také zkušenosti z kanadské provincie Québec, kde byly vytvořeny první imerzní programy a kde byla tato metoda výuky na začátku 60. let 20. století poprvé vědecky zkoumána.

Hlavním rozdílem oproti ostatním školám vyučujícím bretonštinu je imerzivní metoda, která spočívá v tom, že bretonský jazyk není pouze vyučován, ale že jsou žáci vzděláváni od mateřské školy právě v bretonském jazyce. Výuka respektuje oficiální programy francouzského národního školství, rozdíl spočívá v tom, že jsou pro zprostředkování učiva používány dva jazyky.

Žáci přicházejí do mateřské školy nejčastěji ve věku 2 – 3 let a setkají se zde s učiteli, kteří během dne používají téměř výhradně bretonštinu jako jazyk, kterým se se žáky dorozumívají. Můžeme rozlišovat 3 stádia, kterými si každé dítě prochází:

- práh porozumění
- práh komunikace
- práh konceptualizace.

Prahu porozumění je v zásadě dosahováno poměrně rychle v mateřské škole, díky častému opakování ze strany učitele a tomu, že je slovní zásoba spojena s každodenním životem a bezprostředními zájmy dětí. Dosažením práhu komunikace začíná výměna mezi žákem a učitelem a bretonština se tak reálně stává jazykem, ve kterém se odehrává výuka a je prostředkem pro získání nových vědomostí. Rychlost dosažení této úrovně je závislá na velkém množství faktorů (jazyková situace v rodině, motivace, expozice vlivu jiných jazyků atd.) Prahu konceptualizace, pochopení vzájemných souvislostí, je obvykle dosaženo na konci mateřské školy. Dítě je tak optimálně připraveno na další etapu, která spočívá ve výuce čtení, psaní a základních matematických operací.

Výuka francouzštiny je zavedena ve třídě CE1 (ekvivalent naší 2. třídy), prostor určený této výuce se v dalších ročnících zvyšuje následujícím způsobem:

- CE1: 2h týdně (nejpozději od měsíce února),
- CE2: 6h týdně,
- CM1: 6h týdně,
- CM2: 7 h týdně.

Učivo je nejprve probráno a vysvětleno v bretonštině a později přeneseno do francouzštiny. Žáci se nic neučí dvakrát, ale pouze převádí do francouzského jazyka to, co se naučili dříve.

Co se týče francouzského jazyka, musí děti na konci 1. stupně základní školy disponovat stejnými znalostmi a dovednostmi, jako děti vycházející z jednojazyčného systému. Zároveň disponují stejnými kompetencemi v obou jazycích – bretonštině i francouzštině.

Co se týče druhého cyklu (2. stupně základní školy a střední školy), zůstává věrný některým pravidlům a způsobům fungování. Výuka probíhá převážně v bretonském jazyce, ale důležité místo je přiděleno samozřejmě francouzštině a dalším cizím jazykům, které jsou postupně přibírány. Tato školská zařízení vždy nabízí možnost internátu. Princip

internátu pomáhá nejen zajistit zvládnutí školní práce, ale také umožňuje nabídnout různé mimoškolní aktivity, které ze školy vytváří místo pro život a zábavu.

Učitelé škol Diwan jsou od roku 1997 vzděláváni ve vlastní pedagogické škole Kelenn ve městě Quimper. Univerzitní institut pro vzdělávání učitelů IUFM (obdoba našich Pedagogických fakult) nebyl schopen zajistit vzdělávání dostatečného počtu diplomovaných vyučujících, potřeby škol Diwan jsou přitom stále na vzestupu. Velkou roli v rozhodnutí o vytvoření vlastního institutu hrála i nezbytnost specifické přípravy učitelů na používání imerzní metody.

V současné době Diwan provozuje 36 škol prvního cyklu (mateřské školy a první stupeň základních škol), 5 collèges (2. stupeň základních škol) a jedno gymnázium.

Metoda lingvistické imerze vychází z předpokladu, že se může výuka druhého jazyka opírat o obdobné procesy, které dítěti umožnily osvojení mateřského jazyka. „Ponoření“ do jazyka, který ho obklopuje, dovoluje dítěti mluvit jazykem osoby, která se o něj stará. Pro učitele z toho vyplývá, že nebude jazyk vyučovat, ale zprostředkovávat v něm všechny předměty výukového programu. Cílový jazyk se tak stává komunikačním jazykem mezi žáky a vyučujícím, ale také, co možná nejdříve, mezi žáky navzájem.

Imerze je pedagogickým principem, který umožňuje výuku všech předmětů programu (včetně mateřského jazyka) a druhého jazyka (a později třetího a dalších) v normálním školním čase věnovaném výuce. Nejedná se o žádné přidávání předmětů do nabitého výukového programu, ale o využití nízkého věku a intelektuální tvárnosti žáků k výuce druhého jazyka za nejlepších možných podmínek. Imerzní metoda je také ideálním prostředkem pro přiblížení kulturní roviny, se kterou je jazyk úzce spjat.

Časnost imerze je jedním z faktorů úspěchu. Dokládají to názory mnohých odborníků zabývajících se zkoumáním výukových metod.

Výzkumy dále ukazují, že žáci vzdělávaní touto metodou jsou nejen bilingvní, ale dosahují lepších výsledků v rodném jazyce ve srovnání se žáky vzdělávanými v jednojazyčných systémech. Intelektuální stimulace způsobená pravidelným používáním dvou jazyků činí

tyto žáky významně lepšími v oblasti abstrakce, symbolismu a schopnosti řešit problémy. Můžeme také konstatovat, že u nich osvojování třetího a dalších jazyků probíhá s viditelnou lehkostí a rychlostí. V neposlední řadě tyto bilingvní jedinci vykazují otevřený postoj vůči jiným jazykům a kulturám.

Metoda lingvistické imerze je přenositelná i na výuku jiných cizích jazyků. V době, kdy je znalost a schopnost používat cizí jazyky téměř nezbytností, představuje tato metoda alternativu, která se může pochlubit vynikajícími výsledky.

BRICQ, P. *Réviser l'anglais par immersion*. St. : éditions LABOR, 2006, 171p.

BRUC, D. *French. Histoire de la langue bretonne*. Rennes : Editions Ouest-France, 1999, 14p.

BRUC, D. *Par h Le breton, une langue en question*, s.l. : Emglec Breizh, 2007, 202p.

BRUC, D. *Le breton aujourd'hui. Qui le parlera demain?* Brest : Brud

CAHILL, L. *Immersion, bilinguisme et intégration en classe*. Paris : Didier collection Langues et apprentissage des langues 233p.

GAONAC'H, D. *Le bilinguisme précoce d'une langue étrangère*. Paris : Profession Enseignant Hatier, 2005, 157p.

HAGELGÉ, Clémence *Précis de l'histoire d'un combat*. Paris : Le Livre de poche, 1996, 179p., ISBN 2-253-02421-3

HAGELGÉ, Clémence *Les langues bretonnes*. Paris : Editions Odile Jacob, 1987, 270p.

J. B. *St. Jean-Charles. 18 ans d'enthousiasme, de doute et d'espoir*. Spézet : Coop. Breizh, 1992, 13p.

Ouvrage collectif

Tous les enfants de Breizh. *Le breton*. Skol Vreizh, 2004, 367p.

Bibliographie

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Breton#/media:Apprentissage\\_de\\_breton](http://fr.wikipedia.org/wiki/Breton#/media:Apprentissage_de_breton)

www.breizh.com

<http://www.breizh.com/fr/audio/index.html>

## Bibliographie

### Monographies:

AN DU, Claude *Histoire d'un interdit Le breton à l'école* Lannion : hor Yezh ; 2000, 190p.

BEACCO, Jean-Claude *Les Dimensions culturelles des enseignements de langue*. Paris : Hachette, 2000, 192p.

BRIQUET, Robert *L'immersion linguistique*. s.l. : éditions LABOR, 2006, 171p.

BROUDIC, Fanch. *Histoire de la langue bretonne*. Rennes : Editions Ouest-France, 1999, 64p.

BROUDIC, Fanch *Le breton, une langue en questions*. s.l. :Emgleo Breizh, 2007, 202p

BROUDIC, Fanch. *Qui parle breton aujourd'hui? Qui le parlera demain?* Brest : Brud Nevez, 1999, 153p.

GAJO, Laurent *Immersion, bilinguisme et interaction en classe*. Paris : Didier collection Langues et apprentissage des langues 225p.

GAONAC'H, Daniel *L'apprentissage précoce d'une langue étrangère*. Paris : Profession Enseignant Hachette Education, 2006, 157p.

HAGEGE, Claude *Le Français, histoire d'un combat*. Paris : Le Livre de poche, 1996, 179p., Biblio-Essais

HAGEGE, Claude *Le français et les siècles*. Paris : Editions Odile Jacob, 1987, 270p.

PERAZZI, Jean-Charles *Diwan, vingt ans d'enthousiasme, de doute et d'espoir*. Spézet : Coop Breizh, 1998, 150p.

### Ouvrages collectifs:

*Toutes les cultures de Bretagne*. Morlaix : Skol Vreizh, 2004, 367p.

### Sitographie:

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Breton#Apprentissage\\_du\\_breton](http://fr.wikipedia.org/wiki/Breton#Apprentissage_du_breton)

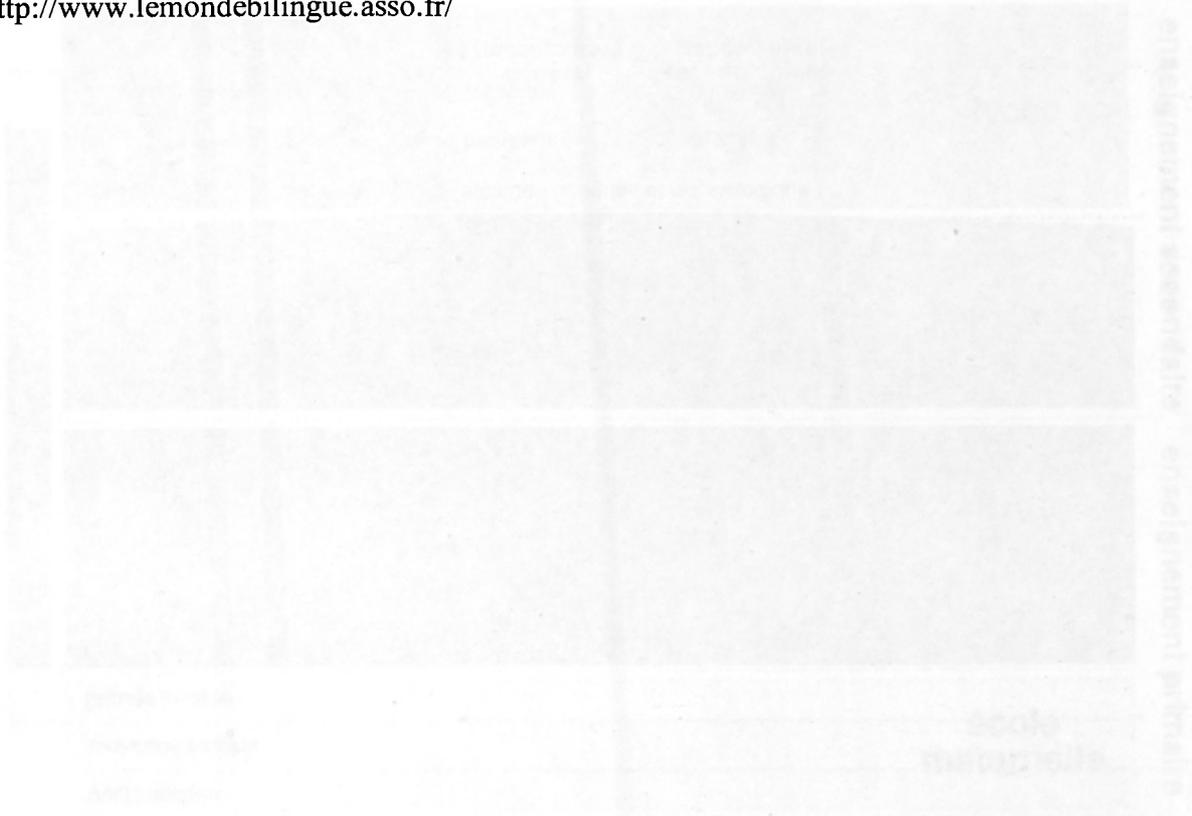
<http://ouiaubreton.com/>

<http://pagesperso-orange.fr/fanch.broudic/index.html>

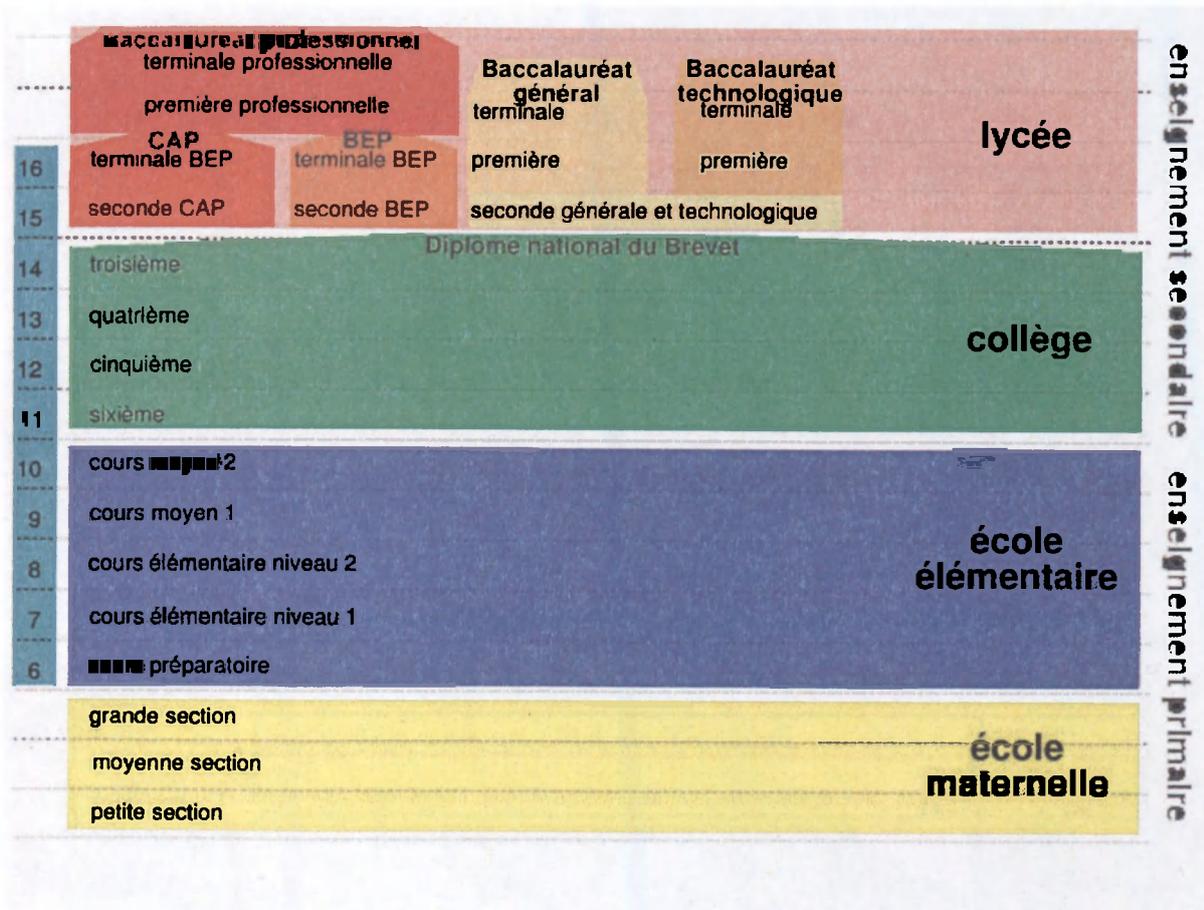
<http://www.diwanbreizh.org/>

[http://www.insee.fr/fr/insee\\_regions/bretagne/rfc/docs/Oc92art3.pdf](http://www.insee.fr/fr/insee_regions/bretagne/rfc/docs/Oc92art3.pdf)

<http://www.lemondebilingue.asso.fr/>



## Annexe n° 1: Le système d'éducation en France



## Annexe n° 2: Enseignement du breton

